

VILLE DE SAINTE-FOY-LÈS-LYON

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023
- Délégation de pouvoirs article L 2122.22 CGCT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

- 1 - Subvention de 33 logements sociaux dans le cadre d'un projet d'acquisition en VEFA par Eiffage situés boulevard de l'Europe – chemin de Chantegrillet (rapporteur : B. MOMIN)
- 2 - Subvention de 9 logements sociaux dans le cadre d'un projet d'acquisition en VEFA par UTEI situés 51 chemin de Chavril (rapporteur : B. MOMIN)

FAMILLE, SOLIDARITÉ, VIE CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

- 3 - Solde du Contrat Enfance Jeunesse 2022 - Centres Sociaux Fidésiens et Maison des Jeunes et de la Culture (rapporteur : M. GIORDANO)
- 4 - Report et remboursement des prestations de la piscine du Kubdo suspendues par la période de fermeture 2023 (rapporteur : C. NOVENT)
- 5 - Déclaration de l'École Municipale des Sports (EMS) en Accueil Collectif de Mineur (ACM) en vue de la rentrée scolaire 2023-2024 (rapporteur : C. NOVENT)

INSTITUTIONS

- 6 - Garanties d'emprunt au bénéfice d'ALLIADE HABITAT – acquisition en VEFA de cinq logements locatifs sociaux situés 12 chemin du Plan du Loup (rapporteur : D. AKNIN)
- 7 - Garantie d'emprunt au bénéfice de S.A. d'HLM Logement Alpes-Rhône (SOLLAR) – acquisition en VEFA de trente-trois logements locatifs sociaux et une maison de projets situés 4 boulevard de l'Europe (rapporteur : D. AKNIN)
- 8 - Convention de stérilisation des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis (rapporteur : C. MOUSSA)
- 9 - Création de 2 emplois permanents d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ouvert aux contractuels, en vertu de l'article L 332-8-2 ° du Code général de la fonction publique (rapporteur : J. ASTRE)
- 10 - Modification du tableau des effectifs (rapporteur : J. ASTRE)

BÂTIMENTS, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CADRE DE VIE

- 11 - Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle sportif (rapporteur : madame le Maire)

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois et le 6 juillet à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune se sont réunis sur la convocation et sous la présidence du maire, madame Véronique SARSELLI, dans la salle du conseil municipal.

* * * * *

MEMBRES PRÉSENTS : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, MOMIN, CAUCHE, BARRIER, DUMOND, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, ROSAIN, PASSELEGUE, MOREL-JOURNAL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, GUO, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

MEMBRES EXCUSÉS : Mmes et MM. BOIRON (pouvoir à Mme GIORDANO), GUERINOT (pouvoir à M. DUMOND), FUSARI (pouvoir à M. MOMIN), JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA), DUPUIS (pouvoir à M. BARRELLON), CHOMEL de VARAGNES (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU).

SECRÉTAIRE : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

* * * * *

MME LE MAIRE : Nous allons commencer notre séance par le compte rendu du conseil municipal des enfants (CME) puis monsieur PASSELEGUE nous présentera l'année du conseil municipal de la jeunesse (CMJ). Vous savez que c'est un peu une tradition, en fin d'année scolaire, nous vous proposons un compte rendu des réalisations faites par les jeunes élus du CME et du CMJ.

Je voudrais revenir sur les émeutes qui ont secoué la France la semaine dernière et qui continuent, certes de manière moins importante, puisque les transports en commun circulent à nouveau sur Lyon.

Depuis mercredi passé, la France a subi de violentes émeutes pratiquement dans toutes les communes. Peut-être que certains ne le savent pas mais la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon n'a pas été épargnée. En effet dans la nuit de jeudi à vendredi, nous avons subi des dégradations assez importantes : des poubelles et des voitures brûlées, des espaces publics largement endommagés et des commerces de la place Saint-Luc qui ont subi des dégradations très importantes ainsi que des vols (Auchan, la boulangerie de monsieur GASC, la Caisse d'Épargne...). Tous les élus du conseil municipal ont une pensée pour ces commerçants dont l'outil de travail a été dégradé. Nous avons également une pensée pour tous les habitants qui ont assisté à ces scènes et qui ont été choqués.

Je souhaite remercier les habitants du quartier des Provinces qui ont eu une réaction très saine et courageuse. En effet, ils se sont mobilisés dans la nuit et sont descendus sur l'espace public pour faire face aux émeutiers et les inciter à partir. Cela prouve que chacun, à sa manière, éprouve la nécessité de faire partie de la République et de l'ordre républicain.

Ce qui se déroule et qui est le cœur du sujet, c'est une menace pour l'ordre républicain et l'ensemble des maires de France a lancé un appel dès le lundi suivant. Pratiquement tous les élus du conseil municipal étaient réunis autour de moi - à part certains d'entre vous pour des raisons professionnelles - il y avait également beaucoup de Fidésiens. Qu'ils soient entrepreneurs, commerçants, présidents d'associations ou tout simplement habitants de la commune, ils se sentaient tous concernés par la volonté de respecter l'ordre républicain et ne pas le remettre en cause. Je tenais à le souligner parce que l'État a pour mission de le garantir ce qui n'empêche pas que nous pouvons tous nous sentir responsables et, chacun à notre manière, participer à cet apaisement et à cet ordre républicain. En tout cas, c'était le but de cet appel et je remercie

vivement les élus présents, tous unis d'une même voix et d'une même pensée ainsi que tous les Fidésiens qui se sont sentis concernés.

Vous savez aussi que des représentants des maires des territoires, notamment certains de mes collègues de la région, ont été reçus par le président de la République. Nous allons voir ce qu'il dira : est-ce que ce sera incantatoire avec simplement des intentions ou est-ce que ce sera suivi d'effet ? L'avenir nous le dira et nous espérons que le calme reviendra bientôt.

Madame FUSARI, nous allons commencer avec le CME et c'est Liha qui prendra la parole pour nous rendre compte de l'action des jeunes élus cette année.

MME FUSARI : Bonsoir, voici un aperçu du bilan pour cette année. Ce CME a été un peu réduit puisqu'il n'y avait que les 2^e année.

- La citoyenneté : des dessins et des phrases ont été choisis pour réaliser l'Arbre de la Citoyenneté, chacun ayant pu s'exprimer librement sur ce sujet. Avec Yohann de l'association OÏKOS ils ont découvert notre village grâce à un jeu de piste qui a permis de découvrir les petites impasses de notre ville, des murs en pierre des piles de l'aqueduc et des murs en pisé comme ceux de la Tour Chappe que monsieur BERBEZIER nous a fait visiter.

- La nature : ils ont découvert différentes sortes de terre, l'humus et sa population minuscule. Ce qui leur a permis d'apprendre à construire des briques en terre dans des moules très anciens et toujours utilisés. Les enfants se sont transformés en bâtisseurs très appliqués.

Liha : Grâce à Annick et Amélia du Centre Odette Witowska, nous avons découvert leur vie et leurs difficultés, l'écriture en braille, leur monde sonore et nous avons pratiqué la marche les yeux bandés avec un guide. Il faut avouer que ce n'est pas facile de se déplacer avec tous les obstacles qu'il peut y avoir ainsi que les escaliers.

Nous étions présents et fiers de notre rôle aux commémorations du 11 Novembre 1918 et du 8 Mai 1945 ainsi qu'aux vœux du Maire.

Les jeunes du service civique, Éla et Sophia repartent à Mayotte en fin d'études. Et pour nous, fini le CME et bientôt le collègue !

MME FUSARI : Les enfants ont réalisé un travail important sur la réduction du gaspillage dans les cantines. Les deux services civiques ont réalisé des animations pour expliquer comment réduire ce gaspillage. Ils ont mis en place un concours entre les écoles et grâce à cela, l'école Paul-Fabre a pu réduire ses déchets de moitié et l'école de Liha, le groupe scolaire Schuman, a été également très bien noté à ce sujet. Je félicite tous les enfants pour ce travail et je pense qu'il faudra renouveler l'opération. Merci de votre attention.

(applaudissements)

MME LE MAIRE : Pour un jeune élu, il n'est jamais facile de venir s'exprimer et expliquer ce qui a été fait tout au long de l'année. Nous pouvons féliciter Liha parce qu'elle a eu la gentillesse de venir parmi nous ce soir.

(applaudissements)

À chaque assemblée plénière, nous félicitons l'engagement de ces jeunes car c'est une mission très importante qu'ils endossent. Liha fait partie des jeunes élus très motivés qui ont toujours de bonnes idées. Je voudrais aussi féliciter les parents parce que si ces jeunes sont parmi nous c'est parce qu'ils sont soutenus par leurs parents. Ceux-ci peuvent être très fiers parce qu'ils font du bon travail.

Madame FUSARI, merci de les accompagner et j'ai une pensée pour les jeunes filles du service civique que nous avons accueillies cette année comme cela se fait depuis plusieurs années. Leur mission concernait le gaspillage alimentaire ; c'est un projet qui s'est très bien déroulé avec un bon encadrement des enfants. L'année prochaine nous lancerons une nouvelle campagne et nous verrons qui nous apportera son savoir-faire pour encadrer les enfants.

Merci encore, Liha et bravo.

(applaudissements)

MME LATHUILIÈRE : Je vois que le logo du CME a changé, c'est bien parce qu'il avait plus de 20 ans. Lorsqu'il a été créé, au début des années 2000, les enfants avaient associé une phrase qui était : « Nous sommes présents pour le futur ». Est-ce que les enfants d'aujourd'hui y ont renoncé volontairement ou sont-ils en réflexion pour une nouvelle devise ?

MME FUSARI : En collaboration avec monsieur LEMIRE, nous avons réfléchi à ce logo que nous souhaitons commun au CME et au CMJ. De ce fait la devise du CME n'a pas été retenue mais nous pourrions l'ajouter ou en trouver une nouvelle. C'est à réfléchir.

MME LE MAIRE : Ce qui était vrai il y a 20 ans, pour les enfants, ne l'est peut-être plus aujourd'hui. C'est à eux de voir ce qu'ils souhaitent apporter. Peut-être n'ont-ils pas eu le réflexe de créer une devise parce que cela ne leur parle pas ? Nous ne pouvons pas toujours leur dire ce qu'ils doivent faire ; ils doivent être en autonomie pour leur citoyenneté. S'ils en éprouvent le besoin et qu'ils pensent que c'est important pour leur travail de jeunes élus, il n'y a aucun problème à ce qu'ils ajoutent un slogan particulier. Les anciens élus avaient plutôt opté pour le titre en entier : « Conseil Municipal des Enfants » ce qui leur avait laissé la place d'ajouter une devise. Je pense que cette fois-ci, les enfants n'ont pas éprouvé le besoin d'ajouter une phrase, ils ont préféré créer un vrai logo.

M. PASSELEGUE : Ce logo est une déclinaison de celui du CMJ qui avait été conçu par les jeunes l'année passée et pour lequel il y avait une signification dans chaque lettre et dans la façon dont elles étaient formées. C'est vrai que pour les besoins de communication actuelle, pour être visible dans les événements, il faut respecter un certain format et une phrase n'est pas forcément visible mais cela n'empêche pas de garder l'esprit de ce qu'ils souhaitent dire et faire.

MME LE MAIRE : Un logo peut résumer l'esprit et le travail entrepris. Mais s'ils éprouvent le besoin d'ajouter un slogan au logo, il n'y a aucun problème.

MME FUSARI : Suite à la réflexion sur le sujet de la citoyenneté, je pense qu'il y a peut-être quelque chose à faire pour trouver un petit slogan.

MME LE MAIRE : D'accord mais ce n'est absolument pas obligatoire, c'est eux qui décideront comme pour le logo.

M. PASSELEGUE : Bonsoir. Je vous donne quelques chiffres informatifs pour ce CMJ. Cette année, nous avons 9 jeunes membres que je vais citer . Je souhaite leur rendre hommage car ils se sont beaucoup mobilisés alors qu'ils ne sont pas très disponibles sur cette période de l'année : Swan ROLLIER, Timothée WATRIN, Valentin CHEILLAN, Louka VIVIER, Chloé MONJON, Vincent GENTHIALON, Lilly DETROYAT, Clément PONCET et Lucie RENARD. Comme vous le savez, le CMJ est piloté par la Maison Communale des Bruyères (MCB) et notamment par Émilie ARNAUD que je remercie pour son travail précieux tout au long de cette année et qui va quitter notre collectivité.

Le CMJ se réunit pratiquement tous les quinze jours ce qui permet d'organiser une vingtaine de réunions qui se déroulent parfois en visio mais la plupart du temps, en présentiel. Il est vrai que nous avons du mal à avoir tous ces jeunes à chaque réunion parce qu'ils ont beaucoup d'activités extérieures (scolarité, examens, etc.). C'est donc encore plus formidable de voir comme ils se mobilisent pendant l'année alors qu'ils ont bien d'autres défis à relever dans leur vie de lycéen. Je voulais vraiment les remercier pour cela.

Nous avons commencé notre saison un peu tardivement parce qu'il y a eu des changements de personnel à la MCB. Les jeunes élus se sont donc mobilisés pour essayer d'en recruter d'autres en réalisant une capsule vidéo, en collaboration avec le service communication de la Ville. Cette vidéo, créée avec brio au début de l'automne, a permis de recruter trois nouveaux jeunes sur un effectif de neuf.

Le 8 décembre, nous avons aussi tenu deux stands : un à La Gravière et l'autre au centre-bourg qui nous ont permis d'échanger et d'expliquer en quoi consistait le CMJ. Le succès n'était pas tout à fait au rendez-vous mais nous avons tout de même recruté trois jeunes.

- Participation au Trail de l'Aqueduc en qualité de bénévole : cela s'est fait un peu au dernier moment mais les élus ont été ravis d'y participer ; ce sera renouvelé et mieux structuré l'année prochaine.

- Les vœux du Maire : les jeunes ont participé à l'accueil et au placement de certaines personnes. Ils étaient donc aux côtés de madame le Maire et ont été mis à l'honneur durant la soirée.

- Collecte des Restos du Cœur : ils ont pris l'initiative de récolter des dons sur une demi journée à l'entrée du supermarché ALDI et j'étais également présent.

- Festival Sainte-Foy les Bulles : c'est la deuxième année que le CMJ participe à cette manifestation. Les jeunes ont tenu différents stands et ont participé aux animations avec les enfants. Une très belle collaboration s'est faite avec la bibliothèque L. S. Senghor suite à plusieurs réunions préparatoires, avant le jour J, pour toutes les animations notamment celles où nous pouvions apporter nos idées. C'était une première, tout a bien fonctionné et nous renouvellerons pour les années à venir.

- Les commémorations : Ce sont des événements qui leur tiennent à cœur. On a parfois l'impression que le sujet du devoir de mémoire n'intéresse pas trop les jeunes mais pour eux, ce n'est pas du tout le cas. Pour le 11 Novembre 1918, ils ont lu un texte et pour le 8 Mai 1945, ils ont écrit un texte exprimant leur vision du devoir de mémoire. L'ensemble des personnes présentes a beaucoup apprécié et les jeunes l'ont vécu comme un moment fort.

- Opération Job d'Été : ils ont tenu un stand, en collaboration avec la MCB. C'était à la fois un moment de recrutement, d'information sur le dispositif CMJ et aussi un événement utile pour les jeunes de la collectivité.

- Ciné-débat : Ils ont organisé un ciné-débat, début juin, avec un film dont le sujet traitait des réseaux sociaux. Il s'agissait d'une séance gratuite de cinéma pour les 15-25 ans proposée par le SIRF et le Ciné Mourguet. Nous les remercions car ils nous ont accompagnés tout au long de ce projet, pour la sélection du film, etc. Nous remercions chaleureusement Grégory TUDELLA, co-directeur du Ciné Mourguet et Manon INAMI, assistante, pour leur accueil et pour les réunions de préparation ainsi que tous les bénévoles du cinéma. Même si cette séance avait un côté très prometteur, peu de jeunes se sont déplacés. Il n'y a eu que 14 personnes dans une salle qui en contient 48, il y a donc du progrès à faire. Mais le cinéma et le CMJ pensent qu'il s'agit tout de même d'une bonne formule - la période n'était peut-être pas propice, Il faudra y réfléchir. Nous devons aussi faire une communication différente auprès des jeunes mais il est vrai qu'ils ne sont pas toujours disponibles même sur des créneaux qui leur correspondent. Il y a aussi le fait que nous n'avons pas de lycée et pas beaucoup de Fidésiens dans les lycées proches de notre territoire.

Nous souhaitons organiser une course d'orientation (escape game géant) sur la commune mais nous n'avons pas encore réussi à l'organiser. Le projet n'est pas abandonné et nous verrons l'année prochaine si nous pouvons lui donner corps.

Je pense qu'il faut réussir à intéresser plus de jeunes au CMJ afin d'étoffer un peu notre effectif parce que l'année prochaine, certains partiront étudier ailleurs. Nous avons pensé notamment à intervenir lors du Forum des Associations, c'est une piste de réflexion.

Ce que nous pouvons en conclure c'est que les jeunes sont très investis et s'intéressent à beaucoup de sujets qui nous touchent tous mais ils le font d'une manière qui leur est propre (mobilités, etc.). Nous devons trouver comment nous en saisir au sein du CMJ et réaliser des projets qui leur correspondent. C'est une réflexion qui est toujours présente dans nos réunions.

À travers la collaboration avec la bibliothèque L. S. Senghor et la MCB, nous leur avons fait prendre conscience du côté culturel et social d'une action communale. Ils ont été invités à certains spectacles de la saison culturelle ce qui leur a permis de réaliser un post sur l'Instagram du CMJ pour partager avec les jeunes de la commune.

MME LE MAIRE : Merci, monsieur PASSELEGUE. Je remercie également Vincent qui est présent ce soir ainsi que tous ses collègues du CMJ pour le travail réalisé, leur implication et leur présence sur le territoire.

Monsieur PASSELEGUE cite la MCB et je me permets de préciser qu'il s'agit du service Actions Jeunes et du PIJ (Point Information Jeunesse) qui mènent leurs missions au sein de la MCB et qui encadrent le CMJ.

MME LATHUILLIÈRE : Je voulais dire que les jeunes du CME ont été formidables sur le devoir de mémoire lors de la cérémonie du 8 Mai 1945. J'ai beaucoup apprécié le poème : « Liberté » de Paul ÉLUARD. Je trouve qu'ils ont su s'en emparer magnifiquement bien, c'était très fort.

M. GILLET : Est-ce que ces enfants sont consultés sur les grands projets municipaux ? Est-ce que les écoles privées sont représentées ?

MME LE MAIRE : Évidemment toutes les écoles privées et publiques de la Ville sont représentées au CME.

MME FUSARI : Il y a trois écoles représentées où se déroulent les élections comme dans les écoles publiques.

MME LE MAIRE : À propos des grands projets municipaux, nous pouvons citer celui du skate park pour lequel ils ont été consultés et qui fait partie des missions du CMJ. Pour le CME, c'est différent car ils sont un peu plus jeunes.

MME MIHOUBI : Bonsoir. Je voudrais savoir de quels quartiers viennent les jeunes qui participent au CMJ ?

M. PASSELEGUE : Ils viennent un peu de tous les quartiers : Les Balmes, La Gravière, Beaunant, le Centre... Pour Les Provinces, je n'en suis pas sûr.

MME LE MAIRE : micro éteint

M. PASSELEGUE : Il faut souligner que pour le CMJ, ce sont les jeunes qui viennent proposer leur adhésion. La première année où il a été mis en place, ils étaient nombreux parce que le skate park les intéressait pas mal et cela les incitait à adhérer et à donner leur avis sur l'évolution de l'équipement. Ils ont été mis à contribution pour trouver des usagers et former une commission qui a été consultée et je peux dire que c'était de vrais experts de l'usage du skate park. Les trois réunions qui se sont déroulées en leur présence et en présence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), ont été extrêmement riches et pleines de détails techniques. Je comprenais à moitié de quoi il s'agissait car ils utilisaient vraiment les termes des skateurs, les termes techniques. L'AMO les comprenait très bien et le dialogue a tout de suite été clair entre eux.

Au sujet des quartiers, ils sont à peu près tous représentés mais ce que l'on peut regretter c'est qu'il y a plus de garçons que de filles et nous aimerions que ce soit un peu plus équilibré. Espérons que l'année prochaine ce soit un peu différent.

MME LE MAIRE : Même si nous avons, ponctuellement, plus de jeunes sur un projet je trouve que c'est intéressant, c'est le but. Si le CMJ a aussi pour mission d'accompagner d'autres jeunes sur des projets parce qu'ils ont un intérêt, je trouve que c'est très bien et cela fait partie aussi de la citoyenneté. C'est le cas avec l'exemple du skate park où certains sont juste venus travailler sur ce sujet et puis sont repartis. Je pense qu'ils seront capables de revenir vers le CMJ pour un prochain projet ou pour un sujet qui les concernera.

M. PASSELEGUE : Les jeunes ne connaissent pas spécialement le fonctionnement d'une mairie. Au début, ils sont demandeurs pour savoir comment cela se passe et ce qu'on y fait. Dans nos échanges il y a chaque fois des demandes sur tout un tas de sujet. Cela peut concerner le patrimoine, le Plan Lumière, etc. Ils sont demandeurs d'information sur tous les sujets dont nous débattons ici et sur lesquels nous prenons des décisions. Certains ont déjà une culture de l'action qui est suffisante pour envisager des projets et d'autres, sont plus demandeurs d'information pour connaître le fonctionnement, pourquoi, etc.

MME LE MAIRE : Nous commençons maintenant l'ordre du jour de notre séance du conseil municipal. Je vous informe que je vous remettrai un vœu de notre majorité au sujet des PFAS (composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés), en fin de séance. Nous devons approuver le procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2023. Y a-t-il des observations ?

MME LATHUILLIÈRE : Madame le Maire, bien entendu nous l'approuvons puisqu'il reflète intégralement ce qui a été dit pendant la séance mais nous contestons tout de même les présomptions, les informations et les accusations fausses. Nous nous en sommes expliqués dans une tribune d'expression que vous pouvez retrouver sur le site de la Ville dans la rubrique « Conseil municipal ». Nous ne voulons pas épiloguer mais nous espérons que, dans d'autres circonstances et la prochaine fois, vous ferez preuve de plus de discernement et de justesse. Merci.

MME LE MAIRE : Madame LATHUILLIÈRE, je me réserve le droit de m'exprimer comme vous le faites y compris sur le territoire, monsieur VINCENS-BOUGUEREAU l'a noté également. En effet depuis environ deux mois vous dites ce que vous avez à dire, vous ne vous en privez pas en séance du conseil municipal. Et bien moi non plus.

M. REPLUMAZ : Dans le procès-verbal du 25 mai dernier, vous indiquez que je suis président de la MJC ce qui est faux. Madame CHARRIÉ est la présidente de cet organisme et elle suit toujours la séance en direct sur Facebook. D'ailleurs je m'interroge parce qu'il semblerait qu'il n'y ait pas de retransmission ce soir alors que cela a été annoncé sur le site de la Ville. Je vous demande donc de bien vouloir corriger le procès-verbal en indiquant que je suis le vice-président de la MJC et non le président.

MME LE MAIRE : Nous ferons le rectificatif, monsieur REPLUMAZ. Effectivement nous n'avons pas de retransmission Facebook ce soir, nous manquons un peu d'agents avec les congés qui ont déjà commencé. La prochaine fois la séance sera retransmise comme d'habitude. Il n'y a pas d'autres remarques, le procès-verbal est donc approuvé et je vous en remercie.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Liste annexée en fin de procès-verbal.

M. GILLET : Au sujet du point n° 23 : « Rénovation du centre aquatique « KUBDO » - caniveaux – signature » pour 98 000 €, je voudrais savoir de quels caniveaux il s'agit ? Est-ce que ce sont ceux qui entourent les bassins de récupération des eaux ? Je trouve que ce système n'a jamais bien fonctionné. Au début, ils étaient en plastique ensuite en métal, etc. Y a-t-il maintenant une nouvelle technologie ou est-ce qu'il s'agit juste d'un remplacement ? Il y a eu parfois des accidents avec des enfants qui couraient autour de la piscine et se blessaient dans ces caniveaux.

En ce qui concerne le montant, vous me confirmez qu'il s'agit bien d'une avance de notre part et qu'ensuite nous sommes sur une garantie décennale ? D'accord.

Pour le point n° 31 : signature d'une convention « Mécénat Trail de l'Aqueduc 2023 – GREENSTYLE » pour un montant de 10 000 €, je suis d'accord mais je trouve toujours délicat de lier les entreprises à de tels événements. Parce qu'ensuite cela entraîne des demandes d'appels d'offres de leur part pour subventionner tel ou tel projet. Il faut donc être très prudent surtout avec un montant si important. Il faudrait peut-être voter pour qu'il ne dépasse pas 5 000 €. Je comprends bien cette recherche de subventions auprès des fournisseurs de la Ville mais ici, ce n'en est pas un : GREENSTYLE est une entreprise qui est prestataire de temps en temps. Il y a un risque, restons vigilants.

MME LE MAIRE : Je précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un mécénat avec une convention. Nous ne sommes pas spécialement demandeurs mais nous sommes régulièrement sollicités par des entreprises pour du mécénat. Par exemple nous avons été sollicités par GROUPAMA, il y a quelques années. Cette entreprise a été mécène de notre saison culturelle sur une période assez longue. Le plus souvent ce sont les entreprises qui viennent vers nous parce que c'est important pour eux. Le Trail de l'Aqueduc est un événement sportif qui prend de plus en plus d'ampleur mais il n'y a pas de lien entre la commande publique et le mécénat. Tout est entièrement cadré.

M. NOVENT : Madame le Maire vous parlez de GROUPAMA, justement pour le trail nous avons été sollicités par eux.

MME MIHOUBI : Je suis d'accord avec la remarque de monsieur GILLET et je me demande comment vous faites pour prévenir un éventuel conflit ?

MME LE MAIRE : Il n'y a aucun conflit et je ne vois pas pourquoi il y en aurait.

MME MIHOUBI : Je parle de conflit d'intérêt. GREENSTYLE est prestataire de la commande publique de la Ville et maintenant il devient mécène. Je voudrais donc savoir comment la Ville se préserve d'un éventuel conflit ?

MME LE MAIRE : Les prestataires de la Ville dépendent du Code de la commande publique. Lorsque nous lançons un marché, nous sommes dans le cadre de cette réglementation. Il n'y a pas de lien entre la commande publique et le mécénat. Il est tout à fait normal que les entreprises, cherchent aussi à être mécènes d'événements.

MME BAZAILLE : Je précise qu'une opération de mécénat n'a aucune contrepartie. Cela n'a rien à voir avec le sponsoring.

MME LE MAIRE : Ici, dans le cadre de la délégation de pouvoirs, il est tout à fait normal de détailler le mécénat.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : En le disant, finalement vous créez presque une suspicion malheureuse et maladroite. Madame LATHUILIÈRE, vous venez de dire à voix basse mais j'ai bien entendu, que GREENSTYLE est largement attributaire... Je peux vous dire que ce n'est pas parce qu'ils sont attributaires que nous acceptons un mécénat avec eux. C'est dangereux de dire ça. Cela revient presque à laisser croire que les procédures d'attribution des marchés ne seraient pas respectées.

MME LE MAIRE : Monsieur VINCENS-BOUGUEREAU, merci d'avoir fait la remarque à ma place car si je l'avais faite, on me l'aurait encore reproché. C'est vraiment étrange la disproportion entre les remarques faites en début de séance sur un certain comportement à avoir lors des prochaines séances et les insinuations plus que douteuses qui sont faites ce soir. Et là, il ne faudrait rien dire...

J'insiste sur le fait que beaucoup d'entreprises de l'agglomération lyonnaise et de la métropole travaillent en collaboration avec La Métropole de Lyon et sont largement mécènes de tous les grands événements métropolitains. C'est ainsi. Je rejoins monsieur VINCENS-BOUGUEREAU et je vous rappelle que nous sommes sur une convention de mécénat. Sans oublier que beaucoup d'entreprises fidésiennes, dont notre agence de CRÉDIT MUTUEL, sont aussi mécènes parce qu'elles accompagnent, d'une certaine manière, les événements de la Ville. GROUPAMA, en son temps, a été largement mécène de notre commune ; il était intéressant pour elle d'accompagner les événements de Ville ou autre pour sa politique culturelle et les valeurs qu'elle portait.

M. REPLUMAZ : Pour terminer sur ce sujet et faire taire toute éventuelle pensée, il serait plus judicieux de nous présenter la convention de mécénat de GREENSTYLE et nous donner un récapitulatif, sur l'année dernière ou cette année, sur le montant des travaux attribués à cette entreprise.

MME LE MAIRE : Monsieur REPLUMAZ, vous pouvez consulter les conventions de mécénat sans problème. Vous continuez à insinuer des choses alors que vous assistez aux commissions d'appel d'offres puisque vous représentez l'opposition. Donc nous allons arrêter tout de suite cette discussion parce que vos propos, ainsi que ceux de madame MIHOUBI, sont à la limite de l'acceptable.

M. BARRELLON : Je réponds à monsieur GILLET au sujet des caniveaux. Effectivement ils étaient devenus dangereux à cause de leurs bords coupants et il est arrivé qu'une ou deux personnes se blessent. Ils sont donc remplacés par des modèles différents et cela sous contentieux avec l'espoir de se faire rembourser le montant de 98 000 €.

M. SCHMIDT : Pour le point n° 25 : « Marché global de performance : renouvellement, exploitation, maintenance des installations d'éclairage public et connexes - signatures », je rappelle que le 6 octobre 2022 nous avons déclaré sans suite une précédente procédure pour le même objet. Les motifs concernaient une difficulté d'analyse des offres, ce que je ne m'explique toujours pas. Et les autres motifs concernaient la nécessaire adaptation du cahier des charges aux besoins de la Ville notamment sur des sujets de sécurité, de préservation de la biodiversité et de bornes de recharge. À l'époque je m'étais un peu étonné du retard pris avec cette déclaration sans suite et vous m'aviez assuré que la réaction serait diligente - ce qui a été le cas je tiens à le souligner, vous avez su mener une procédure dans des délais assez remarquables.

Alors que sur la déclaration sans suite le conseil municipal avait été sollicité, je regrette que ce nouveau marché soit pris uniquement sur votre décision.

J'ai des questions concernant la réponse du nouveau marché aux insuffisances qui avaient été soulignées dans le cadre de la précédente consultation (sécurité, biodiversité et bornes de recharge).

MME LE MAIRE : Quelles sont vos questions ?

M. SCHMIDT : Je voudrais savoir si ce nouveau cahier des charges répond mieux que l'ancien ainsi qu'à ces différentes problématiques ?

M. REPLUMAZ : Au sein de Sainte-Foy Avenir Citoyenneté-Écologie-Solidarité, nous nous félicitons de la proposition que nous avons faite en 2018 à ce sujet parce qu'enfin elle voit le jour avec un marché global de performance, une diminution des consommations d'énergie électrique pour l'éclairage public et une baisse en nocturne permettant de préserver la biodiversité, en plus des économies attendues. Je vous remercie toutefois de nous remettre le marché passé avec l'entreprise SERPOLLET afin de connaître l'ensemble des prestations - je rejoins donc les propos de monsieur SCHMIDT.

Nous nous questionnons également sur les montants différents qui apparaissent. Celui contenu dans la délégation de pouvoirs est de 5 300 000 € HT. Par rapport au montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement APCP présentés au conseil municipal précédent qui, lui, évoque un montant de 4 648 000 € TTC. Comment se fait-il que le montant du marché soit plus important ? Nous aimerions que vous nous précisiez le montant des dépenses d'investissement dans ce marché qui ne doit pas dépasser 3 904 530 € TTC sur l'autorisation de programme.

Je rejoins également les propos de monsieur SCHMIDT, pour dire que nous nous interrogeons sur le plafond autorisé dans le cadre de la délégation de pouvoirs. En France, combien de communes vont jusqu'au seuil européen qui est de 5 382 000 € depuis le 1^{er} janvier 2022 ? Vous signez des marchés de travaux jusqu'à ce seuil dans le cadre de la délégation de pouvoirs sans passer, a priori, par la commission d'appel d'offres et/ou un rapport préalable présenté au conseil municipal. Cela laisse donc peu de place à un travail transparent de la part des élus et de la commission d'appel d'offres qui, d'ailleurs, ne s'est pratiquement pas réunie cette année, il faut tout de même le souligner - ce qui est tout à fait anormal puisque nous avons des montants très importants et tous ces travaux ne passent pas par cette commission.

Notre groupe propose que ce seuil, décidé au sein de notre instance, soit abaissé de moitié par rapport au seuil européen, c'est-à-dire qu'il soit de 2 691 000 €. Cela laissera des marges certaines pour engager des travaux. Dans le cadre de votre délégation de pouvoirs, ces engagements de travaux vous permettront de gagner du temps et, en tant qu'élus, cela nous permettra d'être associés aux décisions importantes d'investissement et de travaux sur notre territoire. Je considère que 5 000 000 d'euros est un montant conséquent qui correspond pratiquement à une année d'investissement de notre collectivité. Merci.

MME LE MAIRE : Monsieur REPLUMAZ, vous auriez pu demander ces documents bien avant, comme d'autres nous les ont demandés ; nous vous les ferons suivre dès lundi. Je laisse monsieur BARRELLON vous répondre sur les aspects techniques puis je répondrai à monsieur SCHMIDT sur des éléments plus généraux pour ce marché.

M. BARRELLON : Les bornes électriques ont été retirées du marché pour pouvoir suivre l'évolution technologique, voilà la raison. Pour le reste, nous avons profité de tout ce que nous avons appris lors du précédent marché – ce qui nous a servi notamment pour définir plus précisément les zones de quartiers avec l'AMO. Nous nous sommes aussi appuyés sur l'extinction partielle qui avait été mise en place sur une période et cela, de manière à calquer le futur Plan lumière sur ce qui avait été fait et en profiter pour définir des plages-horaires de diminution d'éclairage. Nous avons également progressé sur la télégestion de l'éclairage. En tout cas pratiquement sur tous les points techniques, l'AMO nous a permis d'aller beaucoup plus loin et d'être plus précis.

MME LE MAIRE : Monsieur SCHMIDT, vous disiez tout à l'heure que l'objet de ce marché était le même mais ce n'est pas tout à fait le cas. Nous étions sur un marché avec dialogue compétitif où nous coconstruisions quelque chose ce qui a représenté une procédure longue et insatisfaisante. Cette manière de procéder nous a fait passer à côté de ce qui nous semblait essentiel.

Ce nouvel AMO nous accompagne pour que nous ayons exactement ce que l'on souhaite sur des délais plus courts. Le cahier des charges est construit très précisément sur ce que l'on veut avec un programme de travaux et de maintenance clairement définis et non pas quelque chose de

vague. Voilà toute la différence avec la première procédure. Le travail sur la biodiversité a été vraiment très resserré puisqu'il prend la forme d'un profil nocturne précis avec des voies précises. Cette fois-ci, nous sommes sur un travail de cartographie précis de notre Ville ce qui n'était pas le cas avant. Je précise que c'est ce qui nous permet de travailler tout ce qui concerne la sécurité, chose qui n'avait pas été étudiée sur la première procédure.

Puisque je vous l'ai fait parvenir, vous avez pu voir que les profils nocturnes sont vraiment très précis avec une Ville cartographiée comportant les périodes où on éteint, où on laisse à 100 %, les périodes où on diminue à 50 % voire à 20% pour certains lieux. Il y a également le détail des mises en valeur d'édifices que l'on éteindra complètement et qui seront éclairés de manière ponctuelle et tout cela par zones très précises.

Le sujet des bornes de recharge a été mis de côté parce que c'est un matériel qui évolue très vite - on voit d'ailleurs combien La Métropole multiplie ces bornes sur le domaine public. On sait qu'aujourd'hui de plus en plus de copropriétés s'équipent aussi de ces bornes ainsi que les hypermarchés, les stations service et les aires d'autoroutes puisque le parc de voitures électrique progresse.

Nous avons un marché calibré à 4 600 000 €. Ici nous sommes sur un accord-cadre à bon de commande, nous sommes donc obligés de prévoir une somme maximale de 5 300 000 € mais conformément à ce que nous vous avons proposé, nous n'actionnerons pas jusqu'à ce montant. Vous pouvez voir qu'il n'y a pas de montant minimum dans ce marché ce qui signifie qu'en aucun cas l'entreprise ne pourra venir nous opposer que nous n'avons pas de commande à un moment donné. Je vous précise que nous utilisons déjà ce système pour d'autres marchés à bon de commande.

Pour ce qui est de la Commission d'appel d'offres (CAO), je vous rappelle encore une fois que nous sommes dans le cadre de la commande publique. Vous me demandez de réviser les seuils pour les ACP, je vous dis non et vous savez pourquoi. Parce que la délégation de pouvoirs est faite à chaque fois dans les temps. Ce marché a été attribué le 21 juin dernier et au conseil municipal suivant, systématiquement, on inscrit tout dans la limite des cinq derniers jours. Ce que je viens de signer cette semaine apparaîtra au prochain conseil municipal. Lorsque vous recevez les rapports, vous savez très bien que sur ce genre de questions vous pouvez vous adresser à nous. Certains l'ont fait et ont eu les explications qu'ils souhaitaient. N'hésitez donc pas à demander, surtout pour ce type de marché.

Je résume mais je pense que c'est un peu cela, monsieur REPLUMAZ : vous déplorez le fait que je ne vous demande pas votre avis lors d'une réunion et vous voudriez que l'on abaisse les seuils pour réunir la CAO. Je vous l'ai déjà dit, nous sommes dans le cadre de la commande publique, nous ne sommes pas hors-la-loi et je le dis à nouveau ce soir. Malheureusement vos insinuations, même si elles ne sont pas malveillantes, peuvent prêter à confusion et c'est ce que disait monsieur VINCENS-BOUGUEREAU tout à l'heure. Je vous le dis à nouveau, nous sommes dans le cadre de la commande publique et pas en dehors. C'est important de le rappeler chaque fois et ce serait bien que vous l'admettiez vous aussi.

Je vous rappelle qu'au moment du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), nous avons déjà fourni des éléments à ce sujet. Lors du budget, nous avons déjà inscrit ce marché avec une estimation et nous sommes bien sur le montant qui avait été estimé. Nous avons passé l'ACP, nous avons donc déjà des filtres qui sont très importants sur les investissements de ce type. Vous nous aviez posé des questions au moment du DOB qui étaient encore des interrogations sur le fait que nous allions perdre du temps ou pas. Je vous avais répondu que nous mettrions en place les procédures qu'il fallait et nous sommes bien dans les délais. Au moment du budget, vous avez à nouveau posé la question et maintenant vous la posez encore pendant la délégation de pouvoirs. Cela fait trois fois que nous en parlons et je ne bloque pas la discussion, nous allons jusqu'au bout. Je vous le dis à nouveau, vous auriez très bien pu demander les documents sans aucun problème, comme certains l'ont fait.

J'ajoute que je vous recommande la prudence lorsque vous dites certaines choses concernant les marchés publics.

Vous me demandez de diminuer le seuil et je vous dis non. C'était bien votre demande ?

M. REPLUMAZ : Oui mais vous aussi, madame, vous insinuez des choses.

MME LE MAIRE : Je ne vois pas en quoi j'insinue des choses puisque je réponds simplement à vos questions concernant la diminution du seuil.

M. SCHMIDT : Il n'y a pas de problème de respect de la légalité, ni en termes de commande publique ni de fonctionnement institutionnel. Il y a le regret que des projets d'envergure ne soient pas soumis à la discussion du conseil municipal. Cet exemple-là, du fait de son montant important, est emblématique du regret sûrement exprimé par l'ensemble du conseil de ne pas être associé. Mais vous avez dit que vous ne souhaitiez pas élargir cette participation du conseil municipal. Dont acte.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : À la suite de ce que vient de dire madame le Maire, l'article L 21-22 du CGCT relatif à la délégation de pouvoirs dit bien dans son alinéa 4 que : « Le maire peut exercer sa délégation de pouvoirs lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Donc préalablement à cela, le conseil municipal doit avoir délibéré et tranché cette question, c'est le fondement-même de toutes les décisions prises. Notre organe délibérant a déjà tranché cette question puisqu'il a inscrit cette ligne budgétaire. Le maire est dans le cadre du respect de cette règle. On ne peut pas dire que nous n'en avons pas débattu puisque cela s'est fait dans le cadre du budget qui a fait l'objet d'une délibération spécifique votée par notre conseil municipal.

MME MIHOUBI : Concernant le point n° 24 : « Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes – équipements de la police municipale – pistolets glock, taser et accessoires ». Vous équipez les policiers municipaux d'une arme létale et d'accessoires et je voudrais savoir si c'est en plus des armes actuelles ? De combien d'armes disposent les agents à ce jour ? Y a-t-il eu la même demande de la part de la police municipale de La Mulatière ?

Pour le point n° 32 : « Fourniture de camion poly-benne d'occasion – véhicule n°3 - Signature », je voudrais connaître le montant du préjudice suite au vol de camion au centre technique municipal et le montant du remboursement obtenu ou non ? Est-ce que c'est en cours ? Merci.

MME MOUSSA : Il s'agit d'un changement pour des armes plus récentes et plus pertinentes pour chaque agent de notre police municipale. C'est indépendant de ce qui se passe à La Mulatière puisque chaque commune gère son propre armement.

MME LE MAIRE : Mme MIHOUBI, le total du préjudice s'élève à un peu plus de 200 000 € avec un remboursement à hauteur de 90 000 €, ce qui est plutôt bien d'après notre service juridique. Mais c'est un lourd préjudice, pour nous, en termes de services et de travail.

MME MIHOUBI : Merci. Je voudrais savoir quels moyens ont été mis en œuvre pour assurer la sécurité du site ?

MME MOUSSA : Nous avons eu une réflexion très importante sur la sécurité en général, sur les process et les équipements de type vidéosurveillance, caméras ainsi que sur le renforcement des accès avec système de badge.

MME LE MAIRE : Pour compléter, je voulais dire que la solidarité entre communes s'est exercée afin que nous puissions avoir une continuité de mission de nos espaces verts. En début de semaine, en présence de monsieur CROZAT notre responsable des espaces verts, nous avons reçu les représentants des communes (élus et responsables de service) qui ont été solidaires. En discutant avec eux, nous nous sommes rendu compte, malheureusement, que ce genre de vol est courant sur ce type de matériel.

MME GUO : Pour le point n° 22 : « Réalisation d'un skatepark - Avenant n°2 », pourriez-vous nous rappeler le montant total des travaux du skatepark avec l'ajout de l'accès à l'espace « kids » ?

MME LE MAIRE : En ajoutant la somme de 4 500 € ?

MME GUO : Oui.

MME LE MAIRE : Avec ce montant de 4 500 €, nous arrivons à 400 000 €.

MME GUO : Il n'y aura pas d'autres frais ?

MME LE MAIRE : Non et pour être exacte, nous devons être à environ 380 000 €.

MME VIEUX-ROCHAS : Pour le point n° 21 : « Don numéraire de 100 € à la commune », pourriez-vous nous préciser en quoi cela consiste ?

M. BARRELLON : Il s'agit d'une personne qui a fêté son anniversaire avec ses amis à la Maison de l'Aqueduc où nous leur avons fait une démonstration du fonctionnement de l'aqueduc ainsi qu'une visite. En guise de remerciement, cette personne nous a remis un don de 100 € pour la Ville.

MME LE MAIRE : C'est un peu comme pour les mariages. Cela se fait, il y a des dons les jours de cérémonie et il y a parfois de généreux donateurs.

M. BARRELLON : Je me suis demandé pourquoi cela passait en délégation de pouvoirs au conseil municipal ?

MME LE MAIRE : Parce que tout doit être inscrit, cela me semble normal même pour une petite somme. L'acceptation des dons et legs, sans contrepartie, fait partie de la liste des délégations de pouvoir votées en 2020.

1 – Subvention de 33 logements sociaux dans le cadre d'un projet d'acquisition en VEFA par Eiffage situés boulevard de l'Europe – chemin de Chantegrillet

Monsieur MOMIN, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme appliqué, explique que conformément à la délibération de la communauté urbaine de Lyon n° 2006-3700 du 13 novembre 2006 relative aux règles de financement du logement social, Sollar sollicite la Ville pour une subvention de 35€/m² pour le financement de 33 logements locatifs sociaux, 19 PLUS et 14 PLAI, qui seront situés boulevard de l'Europe – chemin de Chantegrillet.

Ces 33 logements font partie de l'opération portée par Eiffage consistant en la création de 105 logements. Le permis de construire, référencé sous le n° 69202 19 00045, a été délivré en date du 22 octobre 2020, puis modifié sous le n° 69202 19 00045 M01 délivré le 11 mars 2022.

La typologie des logements sociaux, qui seront situés au sein de deux bâtiments, est la suivante :

- 5 T1 (1 PLUS et 4 PLAI) d'une surface moyenne de 29,80 m² ;
- 11 T2 (8 PLUS et 3 PLAI), d'une surface moyenne de 44,90 m² ;
- 7 T3 (4 PLUS et 3 PLAI), d'une surface moyenne de 69,82 m² ;
- 7 T4 (4 PLUS et 3 PLAI), d'une surface moyenne de 80,30 m² ;
- 3 T5 (2 PLUS et 1 PLAI), d'une surface moyenne de 98,70 m².

La surface utile est de 1244,35 m² pour les logements PLUS et de 845 m² pour les logements PLAI, soit une surface utile totale de 2089,35 m².

Conformément aux règles applicables au logement social et au logement d'insertion, le plan de financement de 33 logements locatifs sociaux prévoit l'octroi d'une subvention de la Ville à hauteur de 35 € par m² de surface utile, soit un total de 73 127,25 € pour 2089,35 m². Cette subvention est déductible du prélèvement fiscal opéré, sur les recettes de la commune, en application de l'article 55 de la loi SRU.

Cette opération a été comptabilisée dans le bilan de la période triennale 2020-2022, couverte par le Contrat de Mixité Sociale conclu entre la Commune, l'État, la Métropole et les bailleurs sociaux. Compte tenu du caractère d'intérêt général de cette opération, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- ÉMETTRE un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 73 127,25 € à SOLLAR,

- AUTORISER madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

M. GILLET : Nous sommes tout à fait favorables à ce rapport. Lors de la commission aménagement du territoire, j'avais dit à madame BAZAILLE que nous tenions absolument à la création du chemin piétonnier entre le chemin Chantegrillet et le boulevard de l'Europe. Il faut que cela se fasse, il ne faut pas rester trop longtemps en attente.

MME LE MAIRE : C'est bien noté et c'est bien notre intention.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : Je ne pense pas avoir déjà entendu parler de la société SOLLAR ou alors je ne m'en souviens pas. Est-ce qu'elle est nouvelle sur la commune ?

M. MOMIN : Non, c'est un bailleur social important mais il s'agit d'un premier projet. L'intérêt de ce bailleur c'est qu'il a passé un partenariat avec l'association « CHERS VOISINS » qui va créer une cellule d'animation sur ce tènement pour les logements sociaux et les autres ; il y aura notamment la réservation d'un espace d'environ 100 m² avec un animateur. Vous pouvez vous informer en allant sur le site de cette association et vous verrez exactement comment elle fonctionne et les partenariats qu'elle a déjà passés avec d'autres bailleurs sociaux en France.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 73 127,25 € à SOLLAR,

- AUTORISE madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

2 – Subvention de 9 logements sociaux dans le cadre d'un projet d'acquisition en VEFA par UTEI situés 51 chemin de Chavril

Monsieur MOMIN, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme appliqué, explique que conformément à la délibération de la communauté urbaine de Lyon n° 2006-3700 du 13 novembre 2006 relative aux règles de financement du logement social, Vilogia sollicite la Ville pour une subvention de 35€/m² pour le financement de 9 logements locatifs sociaux, 6 PLUS et 3 PLAI, qui sont situés au 51 chemin de Chantegrillet.

Ces 9 logements font partie de l'opération portée par UTEI consistant en la création de 26 logements. Le permis de construire, référencé sous le n° 69202 18 00016, a été délivré en date du 29 août 2018, puis modifié sous le n° 69202 18 00016 M03 délivré le 25 mai 2022. Les logements ont été livrés en janvier 2022.

La typologie des logements sociaux est la suivante :

- 1 T1 (PLAI) d'une surface de 30,41 m² ;
- 2 T2 (1 PLUS et 1 PLAI), d'une surface de 42,42 m² et de 48,82 m² ;
- 5 T3 (4 PLUS et 1 PLAI), d'une surface de 74,81 m² et de 76,56 m² ;
- 1 T4 (PLUS), d'une surface de 88,33 m².

La surface utile est de 436,39 m² pour les logements PLUS et de 149,39 m² pour les logements PLAI, soit une surface utile totale de 585,78 m².

Conformément aux règles applicables au logement social et au logement d'insertion, le plan de financement de 9 logements locatifs sociaux prévoit l'octroi d'une subvention de la Ville à hauteur de 35 € par m² de surface utile, soit un total de 20 502,30 € pour 585,78 m². Cette subvention est déductible du prélèvement fiscal opéré, sur les recettes de la commune, en application de l'article 55 de la loi SRU.

Cette opération a été comptabilisée dans le bilan de la période triennale 2017-2019, couverte par le Contrat de Mixité Sociale conclu entre la Commune, l'État, la Métropole et les bailleurs sociaux. Compte tenu du caractère d'intérêt général de cette opération, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- ÉMETTRE un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 20 502,30 € à VILOGIA,

- AUTORISER madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 20 502,30 € à VILOGIA,

- AUTORISE madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

3 – Solde du Contrat Enfance Jeunesse 2022 - Centres Sociaux Fidésiens et Maison des Jeunes et de la Culture

Madame GIORDANO, Adjointe au Maire, explique que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, outil de la mise en œuvre d'une politique familiale, globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et adolescents, la commune participe financièrement au budget des Centres Sociaux Fidésiens et reçoit parallèlement une recette de la Caisse d'Allocations Familiales.

La Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon a signé un quatrième Contrat Enfance Jeunesse à effet du 1er janvier 2019, pour la période 2019/2022.

Pour le volet enfance, les structures de l'association des Centres Sociaux Fidésiens relèvent de ce contrat :

- Le centre de loisirs « La Ferme des Razes » qui dispose de 30 places pour les enfants de moins de 6 ans.
- Les deux équipements multi-accueil « L'île aux Copains » et « Les Petits Pas » qui disposent, respectivement, de 30 et 15 places.

Soit un total de 75 places.

Le compte de résultats 2022 des projets portés par les Centres Sociaux Fidésiens, validé par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, fait apparaître une dépense réelle globale pour les enfants de moins de 6 ans de **756 169 €**, financée pour partie par les usagers, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville. Afin de soutenir ces actions en direction des familles fidésiennes, la Ville souhaite accompagner ladite association par une subvention d'un montant de **230 657€ €**. La commune ayant déjà versé la somme de **190 000 €** à l'association, il convient désormais de lui affecter le complément soit **40 657 €**.

Pour le volet jeunesse, deux actions conduites par la M.J.C. « vacances culturelles » et « formation à la communication et aux multimédias du Conseil Municipal d'enfants » sont inscrites dans ce contrat.

Le compte de résultats 2022 des projets portés par la M.J.C. fait apparaître une dépense réelle globale de **18 050 €**, financée pour partie par les usagers, la Caisse d'Allocations Familiales, l'association et la Ville. La somme due par la Ville au titre du Contrat Enfance Jeunesse a été arrêtée à **1 164 €**. Il convient donc de leur verser ce montant dans le cadre de la liquidation de l'année 2022.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le présent rapport.

MME FUSARI : Pour le Conseil municipal des enfants, je me permets de préciser que nous n'avons plus de formation multimédias à la MJC depuis trois ans.

MME GIORDANO : Il s'agit en fait d'un reliquat et d'une dégressivité car cette formation à la communication et aux multimédias ne sera plus prise en compte dans la prochaine CTG (Convention Territoriale Globale) signée avec la CAF.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE le présent rapport.

4 – Report et remboursement des prestations de la piscine du Kubdo suspendues par la période de fermeture 2023

Monsieur NOVENT, Adjoint au Maire, explique que la piscine du Kubdo connaît une période exceptionnelle de fermeture du lundi 29 mai au samedi 30 septembre 2023, en raison de travaux de maintenance du bâtiment et de ses installations techniques. Ces travaux visent à l'amélioration du fonctionnement de l'établissement et du confort des usagers. Durant cette période, l'ensemble des activités est de fait suspendu, et les abonnements en cours ne peuvent être honorés.

Les activités de la piscine municipale du Kubdo sont organisées selon un planning et une périodicité arrêtés. Selon les activités, les abonnements et le type d'inscription, les droits d'accès sont valables au semestre ou pour une période de validité définie.

Certaines de ces prestations telles que les leçons de natation, l'aquagym, les BB dans l'eau ou les cartes d'accès, font l'objet d'un achat avec règlement anticipé.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les usagers de la piscine municipale du Kubdo, la Ville souhaite procéder au report ou au remboursement des séances d'activités et droits d'entrée qui n'auront pu être effectuées au cours de cette période de fermeture, soit une durée effective de 4 mois.

Aussi, pour les activités aquagym et BB dans l'eau, ainsi que pour toutes les cartes d'abonnement à règlement anticipé, donnant un accès libre à l'établissement sur ses horaires d'ouverture, les droits seront prolongés pour une période de 4 mois.

De la même façon, pour les leçons de natation, les droits du second semestre de l'année scolaire 2022-2023 feront l'objet d'un remboursement, au prorata des séances annulées. Cette activité, faisant l'objet d'une organisation par cycle d'apprentissage, ne peut pas être reportée.

La dépense résultant des différents remboursements sera prélevée sur le chapitre 65 du budget primitif.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le principe de remboursement par mandat administratif du montant des séances de leçons de natation non effectuées au cours de la période de fermeture 2023 à chaque usager concerné.
- APPROUVER le principe de report de validité des abonnements en cours, à chaque usager concerné, pour une durée de 4 mois.
- AUTORISER madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à ces remboursements et à ces reports de validité des abonnements.

MME GUO : Ça y est la piscine est fermée, la chaleur est arrivée ainsi que les vacances et le manque se faire sentir. Comme madame le Maire l'a si bien dit dans la revue Mosaïque, l'été rime avec proximité. Nous voudrions savoir ce qui est proposé aux Fidésiens qui restent sur la commune pendant l'été ? Cela pourrait être quelque chose de ponctuel mais il serait bien d'y réfléchir pour les prochaines années car tout le monde ne peut pas partir en vacances.

Pour les associations qui ne peuvent plus assurer leurs activités à la piscine, en ce moment, je voudrais savoir s'il y a des remboursements prévus au titre du préjudice ?

M. NOVENT : Je précise aussi qu'il y a d'autres piscines aux alentours dont les Fidésiens peuvent profiter. Lors d'une commission ou d'un conseil municipal, il me semble que nous avons déjà dit que des propositions avaient été faites à toutes ces associations pour faciliter leur travail. Il n'y a donc aucun problème et je peux vous dire que l'AQUATIC CLUB FIDÉSIEN a trouvé une solution avec la piscine de La Mulatière puisque c'est l'association qui est la plus impactée par la fermeture.

MME LE MAIRE : Vous avez raison de souligner qu'il y a des équipements à proximité. Je rappelle que la même chose s'est produite pour d'autres communes, notamment La Mulatière qui avait entrepris des travaux sur sa piscine et dont les habitants venaient profiter des équipements fidésiens.

Monsieur NOVENT vous a répondu sur le remboursement et l'accompagnement des associations. Malheureusement et sûrement dans l'avenir, je précise à tout le monde que d'autres équipements feront l'objet de travaux et peut-être de fermeture, cela fait partie de la vie des bâtiments. Je le dis à nouveau, au moment de la décision de ces travaux qu'il fallait engager, la question s'est posée de savoir quelle période était la moins défavorable pour les programmer. Nous avons privilégié l'année scolaire et associative puisque ces travaux ont lieu depuis le 1^{er} juin et jusqu'au mois de septembre. Ce qui signifie que l'impact sur les associations n'est même pas de deux mois entiers puisqu'elles ont terminé leur saison vers le 15 ou le 18 juin et qu'elles ne reprennent pas avant le 8 ou le 9 septembre - ce qui revient à environ cinq semaines d'arrêt pour elles. Si nous avions programmé ces travaux pendant l'année, elles auraient été impactées au moins sur quatre mois. C'est ce qui a été décidé et je pense que tout le monde aurait fait le même choix. Je comprends ce que vous dites mais cela aurait été beaucoup plus compliqué, dans l'année pour ces associations, en termes de remboursement et de report car certaines ont une saison à assumer.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : Je rappelle aussi que la piscine est mise à disposition gratuitement pour les associations, il n'y a aucun frais engagé de leur part. C'est important de le savoir car ce n'est pas le cas partout. Donc le préjudice est relativisé sur ce sujet.

Je voudrais savoir si le montant du remboursement a été estimé pour les leçons de natation qui ne peuvent pas être reportées ?

M. NOVENT : Je n'ai pas encore le chiffrage mais j'ai rendez-vous avec le directeur de la piscine la semaine prochaine pour avoir une évaluation. Ce que je sais c'est qu'il y a eu très peu de demandes parce que nous avons proposé un report des leçons et c'est ce qui convient le mieux apparemment. Je vous donnerai le chiffrage lors du prochain conseil municipal.

M. RODRIGUEZ : À propos des cours de natation, cet après-midi j'ai rencontré l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription qui a tenu encore à nous remercier d'avoir permis aux écoles de bénéficier de ces cours. Je rappelle que cette année, la priorité pour l'Éducation Nationale est la mise en place du Plan « Savoir nager ».

M. REPLUMAZ : Comme monsieur VINCENS-BOUGUEREAU, je voudrais savoir si des associations ont formulé des demandes de remboursement et pour quel montant ?

MME LE MAIRE : Vous voulez savoir si des associations ont formulé des demandes de remboursement à la Ville pour préjudice suite aux éventuels remboursements qu'elles auraient faits à leurs adhérents ? Est-ce qu'elles ont déjà remboursé leurs adhérents ? Parce que nous n'avons pas de manque à gagner du tout s'ils n'ont pas demandé de remboursement. La piscine est mise à disposition gratuitement, je le rappelle. Monsieur NOVENT, je vous laisse répondre à monsieur REPLUMAZ.

M. NOVENT : À part la MJC, nous n'avons eu aucune demande de la part des autres associations parce qu'ils gèrent eux-mêmes.

MME LE MAIRE : Oui la MJC a fait une demande qui est à l'étude.

M. REPLUMAZ : Oui parce que la MJC fait comme la Ville qui rembourse les adhérents ne pouvant pas bénéficier de leurs cours de natation.

MME MIHOUBI : Avec une fermeture de piscine en période estivale, il est difficile pour les familles d'aller se baigner parce que le coût n'est pas le même partout. Par exemple à Brignais cela revient à 38 € pour un adulte et des enfants. Donc c'est un coût énorme pour les familles mais je sais qu'il y a un manque qui est structurel sur toute l'agglomération lyonnaise.

MME LE MAIRE : En comparaison, je m'aperçois que chez nous l'entrée n'est vraiment pas chère pour les personnes hors commune - nous devons nous poser les bonnes questions.

Nous n'avons jamais dit que nous étions satisfaits de fermer la piscine : c'était une obligation. Parfois il y a des travaux à réaliser sur des équipements et, à notre sens, nous avons choisi la période la moins défavorable. Notre piscine est fermée cette année mais il y en a d'autres qui peuvent accueillir les Fidésiens. Je rappelle que cela fait pratiquement quatre conseils municipaux où nous traitons ce sujet.

M. NOVENT : Nous ne réalisons pas de travaux pour rien, nous les faisons pour la sécurité des Fidésiens ce qui est tout de même fondamental. Si demain un accident se produit, vous allez nous dire que c'est inacceptable, etc. Je le dis encore, nous faisons des travaux pour la sécurité et pas pour autre chose.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de remboursement par mandat administratif du montant des séances de leçons de natation non effectuées au cours de la période de fermeture 2023 à chaque usager concerné,

- APPROUVE le principe de report de validité des abonnements en cours, à chaque usager concerné, pour une durée de 4 mois,

- AUTORISE madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder à ces remboursements et à ces reports de validité des abonnements.

5 – Déclaration de l'École Municipale des Sports (EMS) en Accueil Collectif de Mineur (ACM) en vue de la rentrée scolaire 2023-2024

Monsieur NOVENT, Adjoint au Maire, explique que l'École Municipale des Sports (EMS) est un dispositif à l'initiative de la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, géré par le Service des Sports. Elle a pour objectif de proposer des activités sportives variées et de faire découvrir aux enfants, d'une tranche d'âge compris entre 4 et 13 ans, un grand nombre de pratiques différentes.

L'EMS s'inscrit au cœur de la politique sportive de la Ville qui contribue à permettre une pratique d'activité physique et sportive régulière pour le plus grand nombre. Elle offre aux enfants la possibilité d'accéder à un programme d'activités riche et adapté aux différentes tranches d'âges, sur les créneaux du mercredi durant les périodes scolaires, et à la journée lors des périodes de vacances scolaires.

L'EMS est découpée en 4 sections :

- Les 4/5 ans : La baby gym, une heure de pratique de parcours de motricité à base d'éléments gymniques pour développer la motricité chez les jeunes enfants.
- Les 6/7 ans : L'éveil sportif : 2 sports différents sur un créneau d'une heure trente de pratique. Changement d'activités tous les trimestres (10 séances), soit 6 activités pratiquées sur une année.
- Les 8/10 ans : La découverte sportive : sur un créneau d'une heure trente de pratique, une activité sportive différente à chaque trimestre, soit 3 sports sur l'année.
- Les 11/13 ans : Découverte sportive Ado : pour les enfants qui veulent continuer d'avoir une pratique sportive régulière de perfectionnement sans objectifs de compétition : 3 cycles de 10 séances de une heure trente.

En plus du temps de pratique sportive, un temps d'accueil est proposé aux familles le mercredi matin de 8H à 12H45 pour les 4/11 ans. L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'enfants de s'inscrire à l'EMS sans que les besoins de garde ne soient un frein pour l'accès à ces activités.

L'EMS est ouverte tous les mercredis hors vacances scolaires, du 1^{er} mercredi après la rentrée scolaire jusqu'au dernier mercredi avant les vacances d'été. Les enfants inscrits à l'accueil sont accueillis de 8H à 12H45 à l'école Châtelain (sans restauration). Les enfants inscrits uniquement aux pratiques sportives sont répartis par groupe d'âges sur des créneaux définis et choisis à l'inscription. Les mêmes activités sont proposées le matin et l'après-midi, excepté pour l'accueil qui ne fonctionne que le matin.

L'EMS propose des journées complètes d'accueil (8h30-17h30 et horaires spécifiques pour les sorties encadrées) et d'encadrement, du lundi au vendredi, durant les périodes de vacances scolaire d'automne, d'hiver, de printemps, et d'été.

Les enfants ont accès à un programme varié, défini pour chaque période selon la saisonnalité, avec des activités sur les sites sportifs de la Ville ou en extérieur (sorties encadrées).

L'ensemble des activités et services proposés par l'EMS est accessible sur inscription selon une tarification par tranches au quotient familial (QF) validée par une délibération du Conseil Municipal.

La déclaration en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) entre en cohérence avec le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) signé par la Ville et renouvelé en 2021.

Les ACM font l'objet d'une déclaration auprès de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES) qui coordonne l'action des Services

Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES). Ce service a rejoint depuis le 1^{er} janvier 2021 la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Il est notamment chargé de contrôler la qualité et la sécurité physique et morale des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs.

Les ACM sont soumis essentiellement à la législation du code de l'action sociale et familiale et de la réglementation de la jeunesse et des sports.

En sus, tout ACM, qui a reçu un agrément par les SDJES, et qui est donc autorisé à fonctionner, est conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'octroi de la Prestation de Service Ordinaire (PSO).

La déclaration en ACM ouvre des droits en contre-partie desquels le gestionnaire doit se conformer à certaines obligations réglementaires en termes :

- de site d'accueil (écoles et sites sportifs)
- de capacité d'accueil
- de taux d'encadrement
- de qualification du personnel encadrant

L'organisation de l'EMS est conforme à l'ensemble de ces points réglementaires.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le projet de déclaration de l'École Municipale des Sports en Accueil Collectif de Loisir.

- AUTORISER le dépôt des dossiers de déclaration auprès de la SDJES et de la CAF du Rhône pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2023-2024.

- AUTORISER Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette déclaration.

M. GILLET : J'ai lu ce rapport avec attention et je l'ai trouvé difficile à comprendre. Je voudrais savoir quels sont les avantages ? Je connais bien l'École Municipale des Sports (EMS) puisque je l'ai créée il y a environ 30 ans. Je trouve qu'elle est en train de s'éloigner de son objectif qui est le sport pour aller vers l'Éducation Nationale. C'est un peu dommage. Il est vrai qu'il s'agit de mesures gouvernementales qui, une fois, sépare le sport de l'Éducation Nationale et ensuite, le rapproche, etc. Je n'ai rien contre l'Éducation Nationale mais j'aimerais bien que cet établissement reste une école des sports. Je remarque que plus on signe de conventions avec des organismes, pour des aides financières ou des structures, plus cette école se retrouve ligotée. À cause de cela, lorsqu'on voudra entreprendre des choses un peu hors norme, on ne pourra plus le faire. Je trouve que l'on casse un peu la souplesse d'organisation de l'EMS. Je ne demande qu'à être convaincu du bien-fondé de ce rapport mais, pour moi, cela ne saute pas aux yeux.

M. NOVENT : En ce qui concerne le sport, nous avons toute latitude. La seule contrainte que nous avons, ici, est que nous devons respecter un certain nombre de règles en termes de diplômes et autres ; ce qui est tout de même un bénéfice pour la collectivité. Si demain nous voulions accueillir un nouveau sport dans notre école, nous pourrions le faire sans problème.

MME GIORDANO : Pour le Vallon des Sorciers qui est un accueil collectif pour mineurs, c'est la même chose et nous avons toute latitude sur les activités. Bien sûr nous sommes encadrés, ce qui est bien et nous avons des labels, ce qui est très positif. Cela nous permet d'exercer un grand nombre d'activités et d'accueillir des enfants porteurs de handicap. Nous ne sommes pas du tout bloqués par l'Éducation Nationale ou autre.

MME LE MAIRE : Monsieur GILLET, je rappelle que l'EMS fait déjà partie du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et le terme « éducatif » ne renvoie absolument pas à l'Éducation Nationale. Nous sommes sur des dispositifs de financement CAF et l'accueil collectif de mineurs en fait partie. C'est un accompagnement financier pour les villes qui permet d'avoir des recettes supplémentaires parce que nous sommes dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs. Avant d'avoir un PEDT, l'École Municipale des Sports faisait partie de ce que nous mettions à disposition des familles, en termes d'accueil pour les enfants. L'EMS comprenait aussi les centres aérés, la MJC, les Centres Sociaux Fidésiens et certains clubs sportifs. Maintenant nous avons décidé de passer par ce dispositif « Accueil collectif de mineurs ». Bien évidemment la volonté de la Ville est de garder son École Municipale des Sports, soyez rassuré à ce sujet.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : Je crois comprendre que la finalité du rapport est financière, c'est cela ?

MME LE MAIRE : Tout à fait.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : D'accord. Dans le rapport il est écrit : « La déclaration en ACM ouvre des droits en contre-partie... ». Est-ce que cela signifie que ce sont des droits versés à la Ville ?

MME LE MAIRE : C'est cela.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : D'accord. Le père de l'EMS le sait aussi : nous sommes dans un système qui a toujours été compliqué en matière de tarification puisque nous étions passés au quotient familial. Est-ce que cela veut dire que nous allons faire évoluer la grille tarifaire ? Est-ce la tarification va être impactée ? Je suppose qu'il s'agit de recettes perçues pour absorber les coûts d'encadrement.

MME LE MAIRE : C'est ce que l'on nomme la PSO (Prestation de Service Ordinaire) qui est la prestation avec laquelle la CAF accompagne les organismes gestionnaires d'accueil collectif de mineurs et de crèches. Dans le cadre des crèches, nous avons la même PSO qui nous permet d'avoir un certain montant, par enfant. Ensuite par heure, il y a un reste à charge pour la Ville. En contre-partie il y a des obligations, il doit y avoir un certain nombre d'enfants accueillis - pour l'EMS, nous sommes largement sur l'effectif requis - des capacités d'accueil, etc. Il faut un taux d'encadrement qui soit respecté systématiquement tout au long de la journée. C'est parce que nous remplissons ces obligations que nous pouvons prétendre à cette PSO et c'est pour cela que nous avons souhaité avoir accès à ce financement supplémentaire.

MME GIORDANO : Je précise que cela modifie un peu la manière dont la CAF calcule la PSO crèche et la PSO accueil collectif de mineurs pour les Centres de loisirs sans hébergement. Comme l'a dit madame le Maire, il s'agit d'un accompagnement et nous devons bien sûr répondre à des conditions. Nous les remplissons toutes donc il n'y a pas de problème.

MME LE MAIRE : Il est bien inscrit également que le personnel encadrant doit être qualifié. Je vous rappelle, dans le cadre de l'EMS, que tous nos éducateurs sportifs ont les diplômes requis pour l'encadrement d'enfants.

MME LATHUILIÈRE : Nous avons demandé à relire ce PEDT parce que nous ne l'avons pas travaillé donc nous ne le connaissons pas bien. Nous ne doutons pas qu'il soit cohérent avec l'accueil des mineurs mais nous avons besoin de le relire et ensuite nous verrons ce que nous déciderons.

MME LE MAIRE : Donc vous ne votez pas le rapport ?

MME LATHUILIÈRE : Nous allons nous abstenir.

MME LE MAIRE : D'accord.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions : Y. LATHUILIÈRE, S. REPLUMAZ,
F. MIHOUBI, W. GUO),
- APPROUVE le projet de déclaration de l'École Municipale des Sports en Accueil
Collectif de Loisir,
- AUTORISE le dépôt des dossiers de déclaration auprès de la SDJES et de la CAF
du Rhône pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2023-2024,
- AUTORISE madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise
en œuvre de cette déclaration.

6 – Garanties d'emprunt au bénéfice d'ALLIADE HABITAT – acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux situés 12 chemin du Plan du Loup

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, explique que,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu les deux contrats de prêt N°6375103 et N°6375128 en annexe signés entre ALLIADE HABITAT, ci-après l'emprunteur, et le Crédit Agricole Centre Est ;

Considérant qu'ALLIADE HABITAT a pour projet d'acquérir cinq logements (5 PLS), situés au 12 chemin du Plan du Loup (Sainte-Foy-lès-Lyon), elle a sollicité deux prêts auprès du Crédit Agricole Centre Est ;

Vu la demande formulée, par un courrier en date du 7 avril 2023, par ALLIADE HABITAT sollicitant la commune afin qu'elle donne sa garantie aux deux prêts ;

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

– ACCEPTER :

– d'accorder sa garantie à hauteur de 15,00 % :

Pour le remboursement du prêt N°6375103 d'un montant total de 249 048,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit Agricole Centre Est, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°6375103,

Pour le remboursement du prêt N°6375128 d'un montant total de 522 874 € souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit Agricole Centre Est, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°6375128.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 115 788,30 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre des deux contrats de prêt.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération ;

- d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée du Crédit Agricole Centre Est, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

– de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

– AUTORISER madame le Maire à signer tous les documents relatifs aux garanties d'emprunt consenties par la commune.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
– ACCEPTE :

– d'accorder sa garantie à hauteur de 15,00 % :

Pour le remboursement du prêt N°6375103 d'un montant total de 249 048,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit Agricole Centre Est, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°6375103,

Pour le remboursement du prêt N°6375128 d'un montant total de 522 874 € souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit Agricole Centre Est, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°6375128.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 115 788,30 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre des deux contrats de prêt.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération ;

- d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée du Crédit Agricole Centre Est, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

– de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

– AUTORISE madame le Maire à signer tous les documents relatifs aux garanties d'emprunt consenties par la commune.

P. J. : deux contrats de prêt, bilan d'exploitation et note de présentation du projet social

7 – Garantie d'emprunt au bénéfice de S.A. d'HLM Logement Alpes-Rhône (SOLLAR) – acquisition en VEFA de 33 logements locatifs sociaux et une maison de projets situés 4 boulevard de l'Europe

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, explique que,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt N°146729 en annexe signé entre SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant que SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE a pour projet d'acquérir trente-trois logements et une maison de projets, situés au 4 boulevard de l'Europe (Sainte-Foy-lès-Lyon), elle a sollicité un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu la demande formulée, par un courrier en date du 5 mai 2023, par SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE sollicitant la commune afin qu'elle donne sa garantie au prêt ;

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

– ACCEPTER :

– d'accorder sa garantie à hauteur de 15,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 069 598,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°146729, constitué de quatre lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 610 439,70 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

– de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

– AUTORISER madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la garantie d'emprunt consentie par la commune.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : En commission, nous nous étions demandés ce qu'était une Maison de projets et maintenant nous savons car monsieur MOMIN nous l'a expliqué tout à l'heure en présentant l'association « CHERS VOISINS ».

MME BAZAILLE : Il faut savoir que l'ensemble de ces logements sociaux comprend également 10 logements intergénérationnels ce qui nécessite la mise en place d'une Maison de projets.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
– ACCEPTE :

– d'accorder sa garantie à hauteur de 15,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 069 598,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°146729, constitué de quatre lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 610 439,70 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

– de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

– AUTORISE madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la garantie d'emprunt consentie par la commune.

P. J. : contrat de prêt, note de présentation du projet social et plan de financement

8 – Convention de stérilisation des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Madame MOUSSA, Adjointe au Maire, explique que la Fondation 30 Millions d'Amis propose à la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants visant à maîtriser ces populations dans le respect de la législation en vigueur.

Le partenariat prévoit la prise en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis des frais d'opération, de stérilisation et de tatouage réalisés par les vétérinaires partenaires, sur la base d'un tarif de 100 € TTC pour une femelle et 80 € TTC pour un mâle. La Fondation propose de fixer une moyenne financière de 90 € par chat et une participation financière de la Ville à hauteur de 50%.

Pour Sainte-Foy-lès-Lyon, la population de chats concernée pour 2023 a été estimée à 10, soit un budget estimatif total de 900 € (90 € x 10 chats). Cela représente une participation annuelle de la Ville de 450 € pour l'année précitée.

Les éventuels frais complémentaires liés à une hystérectomie par chat resteront exclusivement à la charge de la Ville.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- **APPROUVER** le projet de partenariat pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2023, avec la Fondation 30 Millions d'Amis, pour une participation financière de la commune fixée à 450 €, soit 50 % du coût financier, outre les frais d'hystérectomie complémentaires restant exclusivement à la charge de la Ville,

- **AUTORISER** madame le Maire à signer tout document afférent pour la mise en place dudit partenariat.

M. SCHMIDT : Ce rapport pourrait relever de la délégation de pouvoirs car lorsqu'on voit les enjeux... C'est juste une remarque.

MME LE MAIRE : Je me demande exactement la même chose que vous pour des petits rapports mais lorsqu'il s'agit de finances, nous devons en tenir compte et rédiger sous cette forme. Nos services font régulièrement une analyse pour savoir ce qui fait partie de la délégation de pouvoirs et ce qui n'en fait pas partie.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de partenariat pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2023, avec la Fondation 30 Millions d'Amis, pour une participation financière de la commune fixée à 450 €, soit 50 % du coût financier, outre les frais d'hystérectomie complémentaires restant exclusivement à la charge de la Ville,

- **AUTORISE** madame le Maire à signer tout document afférent pour la mise en place dudit partenariat.

9 – Création de 2 emplois permanents d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ouvert aux contractuels, en vertu de l'article L 332-8-2 ° du Code général de la fonction publique

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée état-civil et ressources humaines, explique que conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Les besoins de la collectivité nécessitent la création de deux emplois permanent d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, relevant de la catégorie B, à temps complet pour assurer les missions de maître nageur sauveteur à temps complet.

Ces emplois devront être occupés prioritairement par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. À l'issue d'une période maximale de 6 années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

En application de l'article L 332-12, un agent contractuel territorial lié par un contrat indéterminé à une collectivité (un établissement public ou une personne morale), pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, pourra être recruté en contrat à durée indéterminée.

L'agent recruté devra donc justifier des conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et conformément à la délibération de la collectivité portant mise en place du RIFSEEP.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le tableau des effectifs et le tableau des emplois seront mis à jour une fois par an au regard des obligations réglementaires.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs,
- AUTORISER le recrutement de deux agents contractuels sur deux emplois permanents d'assistant territoriaux des activités physiques et sportives à temps complet, pour une durée déterminée de 6 ans maximum ou à durée indéterminée.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

MME LE MAIRE : Je précise que la loi de 2019 prévoit la modification en contrat à durée indéterminée sans concours, après six ans de contrat à durée déterminée, toutes catégories confondues.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs,

- AUTORISE le recrutement de deux agents contractuels sur deux emplois permanents d'assistant territoriaux des activités physiques et sportives à temps complet, pour une durée déterminée de 6 ans maximum ou à durée indéterminée.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

10 – Modification du tableau des effectifs

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée état-civil et ressources humaines, explique que le conseil municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs pour ouvrir certains postes à des grades ou cadres d'emplois qui permettront à la collectivité de mener à bien ses recrutements, de modifier des temps de travail, de nommer ses agents dans le cadre de réussite d'examen, de concours ou d'avancements de grade.

Créations de postes

Dans le cadre de recrutement en cours

- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Dans le cadre de la modification du temps de travail

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 18h15/35h
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet de 8/20h
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet de 16/20h
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet de 3/20h

Dans le cadre de réussite de concours :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet

Le comité social territorial a émis un avis favorable à la modification des temps travail le 7 juin 2023.

La mise à jour du tableau des emplois et du tableau des effectifs, pour l'ajustement des emplois budgétaires aux emplois pourvus, est réalisée une fois par an, lors du vote du budget.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

11 – Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Pôle sportif

Madame le Maire explique que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon a pour projet de construire un nouveau bâtiment de pôle public, aux lieu et place de l'ancienne piscine municipale, sise 26 avenue du 11 Novembre, qui a vocation à être démolie.

L'opération vise une construction neuve sur le même site, d'un pôle sportif, capable d'accueillir des pratiques de gymnastique sportive, gymnastique douce et arts martiaux.

Le programme comprendra sur une emprise d'environ 2500 m² :

- Une salle de gymnastique sportive, avec une zone praticable et des agrès, rangements et vestiaires en double hauteur ;
- Un dojo pour la pratique d'arts martiaux, avec rangements et vestiaires ;
- Un espace d'accueil comprenant un espace convivialité, des vestiaires, des sanitaires, une infirmerie et des locaux annexes ;
- Un espace administratif avec des bureaux, salle de réunion et sanitaires;
- Des rangements/espace de stockage pour le matériel ;
- Des aménagements extérieurs et paysagers

Ce nouvel équipement devra être performant au niveau environnemental notamment par l'utilisation d'énergies renouvelables et l'atteinte d'objectifs énergétiques forts. Il sera nécessairement exemplaire dans sa conception : bioclimatisme, végétalisation, récupération des eaux pluviales, etc. Par ailleurs, la construction s'accompagne d'une réflexion à mener sur son articulation fonctionnelle avec les autres les équipements communaux et sportifs à proximité. Les principaux enjeux à mener seront :

- Créer un équipement fonctionnel répondant aux besoins actuels et futurs ;
- Maîtriser l'économie globale du projet ;
- Réduire les coûts d'entretien et maintenance de l'équipement ;
- Réfléchir à son interaction avec les équipements attenants (sécurisation des flux, etc.).

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 920 000 € H.T.

En application du Code de la commande publique, la réalisation d'un projet neuf en maîtrise d'ouvrage publique nécessite d'organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge du projet.

Un avis de concours de maîtrise d'œuvre restreint sera lancé par la Ville en vue de sélectionner trois candidats, qui devront remettre des prestations au stade esquisse, sur la base du programme de travaux.

Le déroulé de la procédure sera la suivante :

- le jury de concours examinera les candidatures et formulera un avis motivé sur celles-ci ;
- trois participants au concours, permettant une concurrence réelle, seront sélectionnés sur la base de critères clairs et non discriminatoires ;
- par la suite, le jury de concours sera amené à examiner les plans et projets de ces trois candidats admis à concourir de manière anonyme ;
- les plans et projets remis par les trois candidats seront classés, sur la base de critères d'évaluation qui seront définis dans le règlement de concours, ce classement faisant l'objet d'un avis motivé ;
- le classement des projets sera consigné dans un procès-verbal du jury, signé de ses membres et éventuellement annoté des observations du jury,

- après levée de l'anonymat, les trois candidats pourront être invités par le jury à répondre aux questions qu'il aura consignées dans le procès-verbal, l'ensemble du dialogue entre les candidats et le jury sera également consigné ;
- l'acheteur choisira le lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre, au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury et, publiera un avis de résultat de concours ;
- il sera alors conclu en tant que de besoin un marché public de maîtrise d'œuvre, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, avec le lauréat de ce concours, en application de l'article R2122-6 du Code de la commande publique.
La rémunération du Lauréat, dans le cadre de ce marché, tiendra compte de la prime qu'il aura reçue pour sa participation au concours.

Composition du jury de concours

Conformément aux articles R2162-22 à R2162-26 du code de la commande publique, le jury de concours sera composé :

Au titre de la maîtrise d'ouvrage, avec voix délibérative :

- Madame le Maire, Véronique SARSELLI, en qualité de président du Jury ;
- des membres élus de la Commission d'appel d'offres, à savoir : Pascale BAZAILLE, Pierre BARRELLON, Robert DUMOND, Emmanuelle VIEUX-ROCHAS et Serge REPLUMAZ (ou leurs suppléants désignés par la délibération du 4 juin 2020).

Au titre des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée, avec voix délibératives et à la suite des contacts préalablement établis :

- un architecte inscrit au tableau de l'ordre de architectes,
- un représentant d'un organisme spécialisé en ingénierie pluridisciplinaire ou bureau d'études spécialisé disposant des compétences suivantes : structure, fluides ;
- d'un représentant d'un organisme spécialisé économie de la construction.

Ces trois membres seront désignés nominativement par le président du Jury par arrêté ultérieur après publication de l'avis d'appel public à concurrence.

Sans préjudice de leur indépendance avec les participants au concours, le président pourra inviter à participer aux séances du jury, avec voix consultative, le(s) représentant(s) de la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage, tout élu dont le champ de la délégation est susceptible d'être en lien avec le projet, à savoir notamment l'Adjoint délégué au Sport, ainsi qu'il pourra faire appel, dans les mêmes conditions, au concours d'agents compétents en la matière ou à toute personne désignée par lui en raison de sa compétence de la matière qui fait l'objet de la consultation.

Fixation de la prime aux candidats admis à concourir

Conformément à l'article R2162-20 du code de la commande publique, les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours bénéficieront chacun d'une prime maximum de 18 000 € HT. Cette prime est calculée sur la base de 80 % du montant estimé de l'élément de mission esquisse. Le jury pourra réduire le montant de la prime dans des proportions qu'il estimera équitable au regard du travail fourni.

Modalités de fixation des indemnités des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée

Au titre de leur participation, il sera alloué aux personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée constituant le jury, une indemnité de participation, dont le montant sera librement négocié avec chaque juré conformément aux usages et en tant que de besoin après avis de l'ordre des architectes.

En vertu des articles L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales et, R2122-6, R2162-15 à R2162-26 et R2172-1 du Code de la commande publique, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- AUTORISER madame le Maire à organiser et lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse par voie de publicité et mise en concurrence pour la construction d'un Pôle sportif en lieu et place de l'ancienne piscine municipale,
- APPROUVER la composition du jury de concours,
- AUTORISER madame le Maire à désigner, par arrêté nominatif, l'ensemble des personnalités indépendantes, membres du jury avec voie délibérative et consultative,
- AUTORISER madame le Maire à arrêter la liste des trois candidats admis à concourir,
- AUTORISER madame le Maire à conclure un marché négocié de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence avec le lauréat du concours,
- APPROUVER le montant maximal de la prime qui sera versée aux candidats admis à concourir sur décision du jury,
- APPROUVER les modalités de fixation des indemnités des personnalités indépendantes constituant le jury,
- AUTORISER madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général,
- AUTORISER madame le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles,
- AUTORISER madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

M. REPLUMAZ : En 2021 la majorité municipale avait défini comme priorité le traitement de l'isolation thermique d'un des bâtiments communaux les plus énergivores, à savoir le gymnase BARLET. Ce bâtiment était sous autorisation de programme préfigurant des travaux de rénovation énergétiques depuis février 2021. Par la suite, la Municipalité a décidé d'abandonner sans trop expliquer ses choix - elle nous propose maintenant un projet sportif sur l'ancienne piscine.

En d'autres termes, vous avez abandonné ou reporté la rénovation d'un équipement actuel qui est un de ceux les plus énergivores. Pourquoi un tel choix ?

Je rappelle qu'il y a aussi des besoins de locaux pour des associations et pas seulement pour des associations sportives. Je prends l'exemple de l'association KIDIJEUX qui attend de vrais locaux depuis plus de douze ans.

Pour rester positif je vais vous faire une proposition, que vous avez d'ailleurs esquissée en commission générale, en indiquant qu'il faudrait calibrer le bâtiment pour l'accueil d'un étage supplémentaire. Je vous propose de prévoir dès maintenant ce niveau supplémentaire qui correspondra à un peu plus d'un R+1, au niveau de la rue - le niveau du rez-de-chaussée étant à un demi niveau en dessous de celui de la rue. Cela ne gênera donc pas la vue depuis la résidence construite récemment. Cet étage ajouté serait destiné aux associations fidésiennes et comprendrait des bureaux, des salles de réunions et des zones de stockage. Bien entendu ce niveau permettrait d'accueillir l'association KIDIJEUX prise en exemple mais également d'autres associations culturelles ou de mieux-vivre ensemble - notamment des associations de peintres fidésiens, des aquarellistes ou même des associations caritatives. Ceci permettrait de répondre à des besoins pour des associations qui sont actuellement mal loties. Merci.

Madame LATHUILLIÈRE interviendra tout à l'heure.

MME LE MAIRE : D'accord.

M. GILLET : Madame le Maire, notre groupe se réjouit de ce rapport qui reprend le programme que nous avons établi il y a trois ans : c'est typiquement ce que nous avons prévu à l'époque. Je suis satisfait, cela prouve que l'opposition sert à quelque chose car cela fait trois ans que vous nous répétez que vous voulez faire un pôle sportif et culturel. Je vous réponds à chaque fois qu'il faut faire un pôle sportif pour pouvoir créer un pôle de vie, etc. Maintenant, nous y arrivons et c'est très bien. Il y a trois mois, au moment du budget, vous avez voté des emprunts et je vous rappelle que c'est ce qui était prévu dans notre programme. Vous avez été élue il y a trois ans et finalement vous allez réaliser notre programme : nous en sommes ravis. Il y a encore deux ou trois éléments concernant le domaine scolaire qui sont intéressants et monsieur RODRIGUEZ en parlera certainement en fin de séance.

Pour en revenir au projet, je suis d'accord avec monsieur REPLUMAZ pour sa suggestion d'étage supplémentaire parce que nous ne connaissons pas l'avenir et le développement des demandes en matière sportive. Vous avez dit que ce serait possible avec une ossature particulière et un coût. En tout cas je pense qu'il ne faut pas passer à côté.

Je renouvelle ma demande à propos du service des sports et de l'Office Municipale des Sports (OMS). Ils doivent être ensemble, dans les mêmes locaux, afin de travailler en symbiose et bien progresser sur les projets.

Vous nous avez expliqué la représentation et la composition du jury. Il serait important que le président de l'OMS en fasse partie car il connaît parfaitement le monde associatif et le fonctionnement des associations.

Nous voterons ce rapport avec plaisir. Je laisserai notre brochure à monsieur RODRIGUEZ pour qu'il puisse continuer à travailler dans ce sens. Peut-être serez-vous réélue dans trois ans grâce à notre groupe parce que nous avons un bon projet !

MME LE MAIRE : Je ne sais pas si cela mérite des félicitations car il me semble que nous avons mieux porté le projet que vous pendant la campagne. Apparemment les Fidésiens n'ont pas dû voir le vôtre puisque, visiblement, ce n'est pas le choix qu'ils ont fait - mais si vous souhaitez dire cela, il n'y a aucun problème.

MME LATHUILLIÈRE : Nous sommes atterrés parce que la montagne accouche d'une souris... La dernière fois que nous avons parlé de cela, monsieur VINCENS-BOUGUEREAU a dit qu'il s'agissait d'un projet absolument incroyable et d'une telle envergure pour les associations. Nous vous avouons que nous avons commencé à y croire. En effet vous nous aviez annoncé un montant de 11,5 M€, nous avons trouvé cela colossal et nous vous avons demandé ce que vous vouliez faire avec une somme pareille. Maintenant on s'aperçoit que le montant est d'environ 4 M€, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Ce qui est certain c'est que l'hypercentralisation des équipements sportifs, dans un quartier d'une ville qui compte environ six pôles différents, nous semble une aberration pour les habitants du Plan du Loup et de Châtelain que nous connaissons bien. Nous serions plus intéressés par une belle salle de gym à La Gravière avec une annexe et un dojo dans le quartier Provinces-Chavril ou à Beaunant. Nous avons des quartiers bien plus défavorisés et pour leur équité, nous pensons que ce serait tout à fait bénéfique de scinder ce projet en deux. Avez-vous consulté les Fidésiens à ce sujet ? D'autant plus que lorsqu'on consulte le nombre de licenciés, on se rend compte qu'ils ne viennent pas tous de cette centralité que vous voulez créer sur Châtelain. C'est un choix que l'on critique parce que ce que nous vous proposons ici, serait très intéressant pour tous les Fidésiens qui n'ont pas forcément envie de se retrouver tous au Plan du Loup ou à Châtelain - je le dis aussi en tant qu'habitante de ce quartier.

Ce site possède un réel potentiel paysager et nous trouvons qu'il est dommage de construire un petit bâtiment d'un étage ; nous allons donc vraiment cautionner le fait qu'il monte plus haut. Nous ne comprenons pas qu'il ne soit pas un peu plus grand, nous sommes très déçus de l'ambition affichée de ce projet qui reste strictement sportif sur un quartier qui est déjà comblé d'équipements sportifs - ce qui n'est pas le cas dans d'autres quartiers. Nous sommes donc déçus par ce projet et nous pensons que cela nuit vraiment à la valeur paysagère de l'endroit.

MME LE MAIRE : Je trouve que les mots employés sont forts tout de même : atterrés, décontenancés... Ce n'est pas grave, c'est votre choix. Vous avez dit ce que vous aviez à dire maintenant, je réponds. Par contre, vous ne dites rien sur le fait que nous accompagnons les pratiques sportives gym et dojo – il me semble que ce serait bien aussi d'en parler. Donc vous êtes tout à fait d'accord pour cet accompagnement ? En ce qui concerne l'étage supérieur, je l'ai déjà évoqué lors de la commission générale, nous regarderons ce qui pourra être réalisé et c'est dommage que vous n'ayez pas relevé ma proposition à ce moment-là. Pour ce qui est du coût, nous savons que le montant sera élevé.

Monsieur GILLET, en tout cas vous voyez que l'on écoute l'opposition. Nous avons lancé un grand projet de mandat et nous avons constaté qu'il y avait un besoin au niveau de notre Conservatoire de musique et de danse. Nous savons que nous avons des travaux à entreprendre à la bibliothèque L. S. Senghor et nous sommes conscients des besoins du monde sportif - il est dommage que vous ne repreniez pas tous les éléments. Nous avons souhaité partir d'une page blanche et je crois que personne ne peut nous reprocher de ne pas avoir fait le travail jusqu'au bout. Dans notre vision d'aménagement du territoire, nous distinguons les équipements à rayonnement communal, c'est-à-dire destinés à l'ensemble des Fidésiens quel que soit leur quartier. Et puis il y a des équipements de proximité, c'est-à-dire ceux qui doivent rester sur place parce qu'ils sont nécessaires au quartier et qu'ils sont liés à son histoire. Par exemple, une école est un équipement de proximité, une salle communale aussi. Ces équipements de proximité sont destinés à être utilisés en priorité par les habitants du quartier. Nous avons des crèches dans pratiquement tous nos quartiers, elles font partie des équipements de proximité ; c'est un peu cela qui permet d'étudier l'aménagement de notre territoire.

En parallèle, il y a tous les équipements qui sont destinés à accueillir l'ensemble des Fidésiens, quel que soit leur lieu d'habitation. Lorsque l'on considère que des équipements sont à rayonnement communal, notamment les équipements sportifs, on ne peut pas imaginer de les dupliquer sur tous les quartiers, vous l'avez compris. Pour ces équipements-là, nous devons trouver le site le plus pertinent pour accueillir l'ensemble des quartiers. Notre Ville est tout de même structurée d'une certaine manière et c'est ce qui nous a amené à choisir le site Châtelain, et aussi pour les axes de déplacement sur la commune. Nous ne pouvons pas dissocier l'aménagement d'un territoire des déplacements de ses habitants. L'année dernière, lors de la stratégie patrimoniale et le 20 juin en commission générale, j'avais largement insisté à ce sujet et c'est dommage que madame LATHUILIÈRE ne l'ait pas relevé. J'avais largement abordé les circuits de déplacement des Fidésiens avec la rue Châtelain qui part du centre-bourg et relie jusqu'à La Plaine en passant par le Vallon. De l'autre côté, nous avons le chemin du Plan du Loup/La Gravière, l'avenue Jarrosson, le boulevard du 11 Novembre - ces axes relient jusque vers le boulevard des Provinces : ce sont les grands axes de déplacement. Il me semble que nous nous travaillons tout de même de manière sensée et rationnelle avec l'état des lignes de bus qui se rejoignent sur ces grands axes de déplacement. Ces équipements sont donc largement accessibles par différents modes de déplacement y compris les modes doux puisque des bandes cyclables ont été réalisées et vont se poursuivre. Voilà notre vision d'aménagement du territoire pour des équipements à rayonnement communal. Monsieur GILLET a raison sur un point, il y a une décision que la majorité a prise à son compte, celle de séparer le sport de la culture. Au début du projet, nous sommes partis d'une feuille blanche sans rien s'interdire, par exemple, en se disant qu'il était possible d'intégrer le Conservatoire à un équipement sportif, le sport avec une salle d'exposition, etc. Mais une fois que nous avons interrogé les associations sportives, les associations culturelles concernées, les services municipaux et l'assistant à maîtrise d'ouvrage, nous avons bien été obligés de constater qu'il n'était pas possible de mélanger le sport et la culture. Cela ne signifie pas qu'une transversalité n'est pas possible mais il faut savoir que dans le quotidien d'un équipement, il peut y avoir des problématiques de fonctionnement et d'usage. C'est la raison pour laquelle nous commençons d'abord ce projet par le pôle sportif parce que le travail est abouti et que les associations sportives ont toutes été interrogées et intégrées à celui-ci. L'OMS aura ses bureaux dans ces locaux ainsi que beaucoup d'autres associations sportives. Une fois le bâtiment terminé, les liens avec le service des sports seront renoués comme auparavant. Ce lundi, nous étions en réunion avec tous les acteurs du monde sportif puisque pour faire suite à la commission générale, j'ai souhaité rencontrer les associations sportives ainsi que la

MJC et le service des sports. Nous avons rassemblé tous les utilisateurs concernés par ce pôle et toutes les associations sportives amenées éventuellement à utiliser les locaux. Le travail étant abouti pour ce qui concerne le sport, nous vous présentons, ici, la première partie de ce grand projet.

Je trouve un peu dommage de ne pas considérer comme important ce projet et son montant, madame LATHUILIÈRE. Ce pôle sportif de 4 M€ HT s'élève à 5,3 € TTC, c'est ce que je vous ai annoncé en commission générale en détaillant tout le financement. Je vous rappelle qu'ici, il s'agit du prix de la construction, la démolition n'étant pas comprise. Je trouve que c'est un beau pôle sportif qui va être créé. Au contraire, je trouve que la montagne qui accouche d'une souris aurait été d'intégrer le sport et la culture. Vous savez depuis longtemps que pour la partie culture, le travail n'est pas terminé. Nous avons préféré prendre un peu plus de temps à ce sujet, pour bien étudier les besoins plutôt que de se précipiter. À partir de l'instant où nous avons pris la décision de séparer le pôle sportif et le pôle culturel, le travail sur le sport étant terminé, nous pouvons lancer le projet. Le travail sur la culture n'est pas terminé et je pense qu'il serait prématuré de le présenter au conseil municipal. Vous avez peut-être l'impression que ce n'est pas un grand projet mais je peux vous dire que ce n'est pas ce que les associations sportives nous ont déclaré. Au contraire, elles sont satisfaites. Vous pouvez penser que c'est une aberration de centraliser ce pôle, chacun à sa vision de l'aménagement du territoire et je respecte votre choix. Je vous ai expliqué notre vision, vous auriez fait différemment. C'est bien parce que les futurs usagers de ces bâtiments viennent de l'ensemble des quartiers de la commune, qu'il faut justement regrouper ces équipements pour l'efficacité et l'optimisation de la manière dont les habitants se déplacent.

Monsieur REPLUMAZ, à propos du gymnase BARLET, je ne vais pas reprendre ce que j'ai déjà dit. Je vous renvoie aux différentes séances de conseil municipal où vous avez déjà tenu le même discours. C'est le jeu et vous recommencez ce soir mais il n'y a aucun problème. J'ai déjà évoqué notre choix. Si vous voulez, dans le procès-verbal, je vous indiquerai la séance où vous en avez parlé - vous les recevez, j'ose espérer que vous les gardez de plus, vous les recevez aussi de manière numérique. Je vous renvoie donc à ces séances où nous avons largement expliqué notre choix. Et tout ce que vous venez de déclarer, vous l'avez déjà dit mais libre à vous de recommencer.

Pour les locaux associatifs, nous savons pertinemment qu'il y a des associations en demande de locaux. Mais je ne peux pas vous laisser dire qu'elles sont maltraitées. Toutes les associations occupent des locaux entièrement gratuits sur notre commune. Lorsque nous pouvons leur prêter des locaux en exclusivité, nous le faisons. Évidemment vous citez toujours les mêmes associations et celle dont vous parlez, KIDIJEUX, a des locaux à exclusivité pour son stockage. Il n'y a pas beaucoup de villes qui proposent cela. Jamais ces associations ne se sont retrouvées sans locaux pour leurs missions ; il faut donc bien être clair devant l'ensemble du conseil municipal et le public présent. Les associations vont devoir partager, mutualiser les locaux. C'est le cas des associations sportives qui ont déjà entrepris cette démarche et qui comprennent qu'il va être très important de le faire. Nous les avons rencontrées ce lundi : elles sont vraiment dans cette démarche et pensent qu'aujourd'hui ce serait une erreur de réserver des locaux en exclusivité pour une association précise. De plus elles trouvent tout à fait normal de centraliser et sont satisfaites de ne plus être dans des locaux non adaptés.

Il ne faut donc pas nous reprocher ce qui n'a pas lieu d'être. Actuellement toute association de Sainte-Foy-lès-Lyon exerce ses missions dans des locaux. Certes, nous pouvons faire mieux et c'est ce que nous espérons à l'avenir.

M. BARRELLON : J'ajoute qu'en matière d'isolation des bâtiments, nous sommes en train de préparer l'isolation par l'extérieur de l'école Paul Fabre pour la rentrée 2023-2024. Nous allons également changer les ouvrants de l'école Grange Bruyère. On ne peut donc pas dire qu'on ne fait rien à ce sujet.

MME GIORDANO : Monsieur REPLUMAZ a dit que l'association KIDIJEUX était mal lotie. Soyons précis : nous mettons à leur disposition deux appartements avenue Maréchal Foch situés au-dessus de l'Accueil Les Nénuphars. Dans ces locaux, l'association accueille le public et fait du prêt tous les samedis. Elle est présente également tous les mardis, à la Maison Communale des Bruyères de 9H00 à 16H30 non stop et tous les mercredis de 15H00 à 18H00, sur les horaires qui nous ont été demandé et que nous avons accordé. Donc ne dites pas que cette association est mal lotie car c'est une des associations qui a le plus de locaux et de créneaux. Il faut arrêter de colporter de fausses informations.

MME BAZAILLE : Dans la continuité de ce que vient de dire madame GIORDANO, madame LATHUILLIÈRE, vous avez utilisé un terme qui m'a fait bondir : vous avez parlé de quartiers défavorisés sur notre commune.

MME LATHUILLIÈRE : Je parlais de quartiers défavorisés au point de vue équipements, ce n'est pas la même chose.

MME BAZAILLE : Ce n'est pas ce que nous avons compris.

MME LATHUILLIÈRE : Voilà, je le précise parce que vous avez mal compris. Je parlais du point de vue équipements sportifs.

MME BAZAILLE : Je rappelle que nous sommes tous bien lotis les uns et les autres quels que soient les quartiers. En compagnie de madame MOUSSA, ce matin, nous étions présents pour accueillir les nouveaux habitants de Sainte-Foy-lès-Lyon sur une promotion immobilière récente. Il y avait des personnes qui venaient d'autres villes telles que Vaulx-en-Velin, Vénissieux, etc. Ils étaient complètement ébahis par l'aperçu qu'ils avaient de notre commune et par les lieux où ils allaient vivre bientôt. Donc vos propos m'ont beaucoup choquée et même si je n'en ai pas l'air, je connais un peu car je viens de ce que l'on peut appeler des quartiers défavorisés – j'ai encore de la famille là-bas – franchement j'ai été choquée d'entendre ça.

MME LE MAIRE : Merci de couper votre micro, madame LATHUILLIÈRE... Vous n'avez pas encore compris que si vous parlez en même temps que moi, l'enregistrement de ce que vous dites ne se fait pas et vous vous étonnez que vos interventions n'apparaissent pas dans le procès-verbal.

Vous dites que ces quartiers sont défavorisés en équipements publics. Je prends l'exemple de La Gravière qui est le quartier le plus équipé en services publics sans compter les commerces et l'esplanade. Le quartier des Provinces est aussi largement équipé en services publics. Par contre, La Plaine et le centre-bourg le sont un peu moins. Vous allez me dire que pour le centre-bourg, nous sommes au cœur et cela rejoint exactement ma vision de l'aménagement du territoire. Il y a des équipements de proximité et des équipements à rayonnement communal qui nécessitent d'être situés au carrefour des déplacements. C'est la vision des PLU (Plan Local d'Urbanisme), des PDU (Plan de Déplacements Urbains) et plus généralement de ce que l'on appelle le SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation de Territoire). Je pense que nous sommes dans la cohérence, la logique mais vous ne cautionnez pas. Vous considérez que les quartiers de la commune sont défavorisés en équipements. C'est votre avis mais ce n'est pas la réalité fidésienne, bien au contraire.

Lorsque vous dites que le site Châtelain est paysagé, c'est exactement ce que j'ai dit en commission générale et je suis même allée assez loin sur le détail de ce projet. J'ai parlé de 1 400 m² de construction de bâtiment sur 2 500 m² ce qui signifie que l'aménagement paysager est tout aussi important que l'emprise du bâti.

M. GILLET : Madame le Maire, nous approuvons vos arguments et nous en avons déjà discuté sous le mandat précédent. Madame LATHUILIÈRE, je peux vous dire que ce n'est pas facile de créer des pôles de vie, ça ne se fait pas comme ça. Nous avons la chance d'en avoir un à Châtelain et un au Plan du Loup. Et puis ce n'est pas du tout bénéfique d'opposer les quartiers les uns aux autres et sur ce point, je soutiens madame le Maire. Il faut reconnaître que la situation actuelle en France reflète un peu cela : on oppose des quartiers. En tout cas, notre Ville n'a pas à le faire.

MME LE MAIRE : Nous devons répondre aux besoins d'une population de la manière la plus pertinente possible et je le dis à nouveau, la question des déplacements et des mobilités sur une ville est cruciale. D'ailleurs monsieur PASSELEGUE, vous parliez tout à l'heure des jeunes qui questionnaient à ce sujet. Et bien quoi de mieux que ce site Châtelain qui accueille toutes les lignes de bus ?

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (4 voix contre : Y. LATHUILIÈRE, S. REPLUMAZ, F. MIHOUBI, W. GUO),

- AUTORISE madame le Maire à organiser et lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse par voie de publicité et mise en concurrence pour la construction d'un Pôle sportif en lieu et place de l'ancienne piscine municipale,

- APPROUVE la composition du jury de concours,

- AUTORISE madame le Maire à désigner, par arrêté nominatif, l'ensemble des personnalités indépendantes, membres du jury avec voie délibérative et consultative,

- AUTORISE madame le Maire à arrêter la liste des trois candidats admis à concourir,

- AUTORISE madame le Maire à conclure un marché négocié de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence avec le lauréat du concours,

- APPROUVE le montant maximal de la prime qui sera versée aux candidats admis à concourir sur décision du jury,

- APPROUVE les modalités de fixation des indemnités des personnalités indépendantes constituant le jury,

- AUTORISE madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général,

- AUTORISE madame le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles,

- AUTORISE madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

MME LATHUILLIÈRE : Vous avez annoncé un vœu et nous voudrions évoquer la question de la pollution par les PFAS (composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés) puisque, comme vous, nous sommes préoccupés et nous nous sentons extrêmement concernés. Nous voulons préciser aussi que nous sommes en accord avec les maires du secteur qui ont demandé au député de revenir sur son amendement reportant l'arrêt des rejets de 2024 à 2026. Cela nous choque particulièrement et nous adhérons entièrement à cette démarche. En effet, pour les populations, nous aimerions que les recherches soient accrues au niveau d'imprégnation à ce polluant. Par ailleurs, nous aimerions que des mesures soient prises le plus rapidement possible pour arrêter les rejets et commencer à dépolluer. Cela coûte cher et ce sont les pollueurs-payeurs qui doivent proposer une dépollution.

MME LE MAIRE : Madame LATHUILLIÈRE, nous sommes en train de distribuer le vœu qui rejoint ce que vous dites et qui va un petit peu plus loin. Je laisse madame GOUBET le présenter et donner quelques éléments d'information puisqu'elle était en réunion avec l'ensemble des communes concernées et en réunion régulièrement avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et la préfecture.

Madame GIORDANO, vous étiez à la réunion à laquelle monsieur ISAAC-SIBILLE, député du Rhône nous a convié ce lundi 3 juillet puisqu'il a réuni les maires à ce sujet.

Madame GOUBET, je vous laisse lire le vœu et je laisse le conseil municipal en prendre connaissance.

MME GOUBET : Merci madame le Maire.

Pollution aux PFAS - Vœu des communes du Sud de Lyon pour demander plus de transparence sur la pollution aux PFAS et engager des poursuites pénales afin de connaître l'origine de cette pollution et établir les responsabilités de chacun

« À la suite d'une alerte lancée il y a plusieurs mois par différents médias sur une possible pollution aux perfluorés aux abords des entreprises ARKEMA et DAIKIN sur la commune de Pierre-Bénite, des investigations ont été menées par les services de l'État et par les communes pour appréhender la gravité de la situation. Les résultats montrent des taux élevés de PFAS dans les sols, dans l'eau et probablement dans l'air. Cette pollution a aussi été retrouvée dans un certain nombre de communes du Sud de Lyon.

Aussi, la Préfecture, sur la base des analyses réalisées par l'ARS a fait valoir le principe de précaution en déconseillant la consommation des œufs produits sur le territoire de 17 de ces communes.

Face à la méconnaissance des conséquences sanitaires de cette contamination des sols et de l'eau voire de l'air, les habitants des communes impactées s'interrogent.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté un vœu lors de son assemblée plénière des 9 et 10 mars 2023, demandant au Préfet de Région de faire la lumière sur cette pollution et d'accompagner les collectivités dans la gestion de cette problématique.

De son côté, la Métropole de Lyon a voté une délibération au sein de son conseil métropolitain du 27 mars 2023, visant à mettre en place une stratégie pour améliorer la connaissance et le suivi de la pollution des PFAS.

Nous pensons que l'industrie a toute sa place dans notre pays mais que les rejets polluants liés aux activités doivent être strictement limités, encadrés et suivis par les autorités compétentes pour préserver l'environnement et la santé des populations qui doit rester la priorité.

Afin de répondre aux préoccupations des habitants et d'assurer leur sécurité, il est nécessaire de mettre en place un plan d'action rapidement.

Le conseil municipal de Sainte-Foy-lès-Lyon demande à l'État et à son représentant, la Préfète de Région :

- Une transparence totale vis-à-vis des populations sur les risques encourus, en particulier liés à la consommation d'eau potable et de produits alimentaires
- Une surveillance régulière de l'eau potable, analyses à l'appui
- Un soutien aux études d'imprégnations
- Un accompagnement des collectivités faisant face aux conséquences des pollutions sur l'approvisionnement en eau potable
- Un soutien financier aux communes pour mener des analyses de sol, de l'air et de l'eau
- Une prise en charge de la dépollution des sols et des nappes phréatiques
- Une obligation de l'industriel à soutenir financièrement les différentes actions de surveillance, d'analyse ou de dépollution sur le principe du « pollueur-payeur ».

Parallèlement à ces demandes, la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon va engager prochainement une action collective avec les autres communes de son territoire du Sud Lyonnais afin d'établir les responsabilités de chaque acteur pour réparer le préjudice environnemental et sanitaire. Une plainte commune sera déposée auprès du Procureur de la République ».

MME LATHUILLIÈRE : Nous adhérons pratiquement à 100 % avec la restriction mais nous aurions souhaité en prendre connaissance avant la séance. Pourriez-vous nous préciser quelles sont les communes qui vont conduire la plainte ?

MME GOUBET : J'étais en réunion à la mairie de Pierre-Bénite où étaient conviées et présentes toutes les communes du sud lyonnais. Ce vœu sera présenté lors de tous les conseils municipaux des communes impactées par cette pollution. Je n'ai pas exactement la liste des communes qui déposeront plainte mais ce sera voté au fur et à mesure des séances de conseil municipal.

MME LE MAIRE : Nous savons qu'il y a Pierre-Bénite, Oullins, Vernaison, Charly, La Mulatière, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Grigny, Irigny, c'est-à-dire toutes les villes du sud-ouest.

M. PASSELEGUE : Je donne une information pour illustrer la préoccupation des Fidésiens à ce sujet. Hier, l'association des Jardins Familiaux de la Ferme Dufour s'est réunie pour un temps collectif et il m'a été demandé s'il fallait faire analyser les légumes, etc, s'il y avait un danger et pourquoi à tel endroit on interdisait la consommation des œufs.

MME GOUBET : Ce sont des questions tout à fait justifiées. Jusqu'à présent, nous n'avons que des recommandations de la part de l'ARS et de la préfecture en ce qui concerne la consommation des œufs de poules élevées sur certains secteurs de notre commune. Des prélèvements ont été effectués et nous attendons les résultats pour connaître les taux que nous pourrions retrouver dans ces œufs. Il est également recommandé de ne pas consommer la volaille élevée dans les poulaillers des particuliers. Pour les légumes, actuellement il n'y a pas de restriction sur notre commune puisque nous sommes situés en amont et non en aval du captage d'eau servant à l'arrosage. Par contre Pierre-Bénite est impactée du fait de sa situation.

MME LE MAIRE : Nous comprenons tout à fait la réaction des Fidésiens qui se demandent pourquoi il faudrait faire attention seulement aux œufs, aux volailles et pas aux légumes. C'est pour cela que nous devons continuer à donner des informations. Voilà pourquoi nous émettons un vœu ce soir qui oblige l'industriel et l'État à réaliser de plus en plus de prélèvements et des analyses de l'eau, de l'air et des sols.

MME GOUBET : En plus des analyses des végétaux, de l'air et des sols, l'objectif est aussi de faire des études d'imprégnation sur l'être humain. On sait qu'il y a des PFAS dans les aliments mais quel est l'impact sur l'homme. Donc des analyses de sang seront effectuées parce qu'elles seront beaucoup plus parlantes et objectives. Il y a eu des prélèvements à Pierre-Bénite mais pour l'instant, il n'y a pas encore de résultat.

M..... : micro éteint

MME LE MAIRE : À ce jour nous n'avons pas de retours. Sachez que nous sommes en lien régulier avec la préfecture et l'ARS. Madame GIORDANO, je vous laisse la parole au sujet de la position de monsieur ISAAC-SIBILLE, député du Rhône.

MME GIORDANO : Le 3 juillet dernier, monsieur ISAAC-SIBILLE, député du Rhône, nous a convoqué pour une réunion à sa permanence d'Oullins. Étaient présents, les maires de Pierre-Bénite et d'Irigny, une représentante de la ville d'Oullins, le maire de Charly, moi-même. Les maires de La Mulatière et de Francheville étaient excusés.

Nous avons d'abord eu droit à un historique détaillé sur ce que sont les PFAS, comment ils ont été découverts, etc. Tout cela pour finalement nous dire qu'il ne savait pas s'il fallait être rassuré ou inquiet - ce sont ces mots - à cause du manque d'information. Dans l'historique qu'il nous a présenté pour expliquer son positionnement, il nous a dit qu'en septembre 2021 il avait été contacté par une association de journalistes VERTS DE RAGE qui l'alertait sur ce scandale – mais je pense que tout le monde connaît ce polluant depuis les années 70 environ.

Il nous a dit qu'il avait attendu, avec intérêt, le résultat de leur enquête. Lorsqu'il l'a obtenu, il a posé une question au gouvernement, c'est-à-dire au ministre de la Transition Écologique et c'est ce qui a donné le Plan PFAS qui est sorti en janvier 2023 – vous en avez peut-être pris connaissance sur le site du ministère.

Ensuite il a déposé un projet de résolution pour nommer une Commission d'enquête qui n'a pas abouti. Le groupe LIOT (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires) a fait cinq ou six propositions de loi dont une concernant l'interdiction des PFAS en 2024 – cette dernière a été examinée en Commission mais n'est pas arrivée à l'Assemblée.

Monsieur ISAAC-SIBILLE nous a expliqué qu'il n'était pas possible d'interdire les PFAS parce qu'il n'y a pas de normes, on ne les connaît pas, on ne sait pas combien il y en a (4 000, 5 000 ou 12 000). Il faut donc attendre de toutes les connaître ce qui va prendre du temps. En tout cas, il y en a trois qui ont été interdites depuis 2019 ce qui est déjà bien.

Monsieur ISAAC-SIBILLE fait partie de la Commission affaires-environnement et pour lui, la seule action efficace serait de s'appuyer sur l'Union Européenne pour mettre en place des mesures communes ; c'est pour cela qu'il veut attendre 2026 pour en savoir plus sur ces PFAS et pour les interdire d'une manière plus générale. Mais selon lui, il vaudrait mieux les remplacer plutôt que les interdire sinon cela peut représenter un risque pour l'économie mondiale puisque c'est un élément que l'on retrouve dans tous nos produits, nous le savons bien.

Entretemps, les maires ont fait remarquer qu'il y avait urgence. Face aux sollicitations et aux inquiétudes de la population à ce sujet, il faut leur donner des explications. Le maire de Pierre-Bénite a soulevé le problème du contrôlé-contrôleur à propos de la société ARKEMA qui fait ses propres prélèvements et ses contrôles : il se demande si on peut être sûr de ceux-ci. C'est un questionnement compliqué. Le maire d'Irigny a indiqué qu'il avait fait une demande de référent-expertise auprès du tribunal afin de nommer un expert pour effectuer des prélèvements et connaître leur provenance. Apparemment le captage de l'eau de Crépieux va être dilué par La Métropole car l'État n'a pas fourni de filtres à charbon permettant d'éviter un peu la dispersion des PFAS donc ce système de dilution d'eau sera mis en place.

Une étude d'imprégnation va être diligentée par La Métropole mais elle durera quatre ans ; nous avons demandé à monsieur le député s'il était possible d'en financer une autre plus rapide. Il nous a répondu que le financement n'était, pour l'instant, que d'1/5e et que la préfecture et La Métropole ne savaient pas comment ils allaient trouver les fonds pour l'entreprendre. Il nous a dit que l'État ne pouvait pas tout financer même s'il s'agissait d'un problème de santé publique.

M. SCHMIDT : Nous allons voter ce vœu avec quelques précisions. Je fais suite à ce que vient d'évoquer madame GIORDANO. Vous avez salué l'action efficace et diligente du député depuis 2021. Vous semblez regretter qu'elle soit un peu tardive - en effet nous sommes en 2023 et nous en sommes à voter le premier vœu sur le sujet. Il est vrai qu'il faut un certain temps pour que les choses se fassent mais il était temps que cela arrive.

À propos des moyens et des calendriers, il y a une discussion parlementaire qui est en cours et qui permettra de faire, autant que possible, la lumière sur les meilleurs moyens d'y arriver. Est-ce que ce sont des moyens de droit interne ou des moyens européens ? C'est pour cela qu'il y a en ce moment un débat au Parlement. À la suite de ce que vous venez de dire, je ne comprendrais pas que ce vœu soit interprété comme étant une interférence dans le débat parlementaire. C'est autre chose. C'est un vœu qui demande à l'État de mettre en place les moyens de détection, de réglementation les plus appropriés et nous nous associons à ces mesures, bien entendu.

Techniquement, un vœu est un souhait manifesté par le conseil municipal de voir une autre autorité prendre un certain nombre de mesures. Dans ce sens, les demandes faites à l'État me semblent relever du vœu. En revanche, je considère le dernier paragraphe sur l'engagement d'une action collective et d'une procédure pénale comme une information du conseil municipal et non pas comme une partie intégrante du vœu.

M. : micro éteint

M. SCHMIDT : Oui, je suis surpris de trouver ce dernier paragraphe dans le corps du texte du vœu alors que l'information aurait pu être donnée par ailleurs. Je relève cela juste pour donner une explication de vote. C'est-à-dire que nous nous associons à la demande qui est faite à l'État (que nous accompagnons d'ailleurs sur ce sujet puisque les initiatives sont prises) mais sans interférence ni jugement sur les positions prises dans le débat parlementaire normatif en cours et sous réserve de ce que je viens de dire pour le dernier paragraphe.

M. DE PARDIEU : Je regrette un peu que vous n'ayez pas expliqué l'acronyme PFAS parce qu'on ne sait toujours pas ce que cela signifie. Pourquoi s'intéresser plus spécifiquement à ce polluant alors qu'il y en a bien d'autres qui sont néfastes pour la santé ?

MME LE MAIRE : Concrètement l'ARS et les villes ont été saisies pour s'engager contre ces PFAS.

MME GOUBET : Les PFAS sont des perfluorés et il en existe des milliers. La signification exacte de l'acronyme est en anglais, c'est un peu compliqué mais il suffit de regarder sur internet. Ce sont tous ces polluants que les industries émettent et que l'on retrouve, au quotidien, dans le teflon, les vêtements gortex, etc, il y en a partout. Pourquoi ces PFAS ? Parce que nous savons, aujourd'hui, que nous avons des industries à proximité qui en émettent énormément. D'ailleurs cela ne concerne pas que Lyon. Nous voulons qu'il y ait des contrôles parce que nous avons des pollutions réelles puisque les prélèvements prouvent que les taux de PFAS sont très élevés. Pour nous, il s'agit de recommandations mais il y a des endroits où il est déjà interdit de consommer des œufs et même de cultiver parce que l'on sait que les sols et les eaux sont polluées. Il faut donc être extrêmement prudents. Dans la mesure où nous savons que ça existe et d'où cela provient, sans qu'il y ait vraiment d'enquête, nous demandons très fermement à ce que l'on conduise des analyses, que l'on désigne des responsables et qu'il y ait des actions concrètes.

MME MIHOUBI : Je voulais saluer le travail des journalistes qui ont fait la lumière sur ce problème. Je regrette que certains industriels n'aient pas la conscience de l'air et de l'eau comme bien commun à préserver. J'espère que cette action débouchera sur quelque chose de concret et je souhaite que ce ne soit pas trop grave même si nous savons qu'il y a énormément d'autres pollutions dans l'air et dans l'eau.

MME LE MAIRE : Madame MIHOUBI, pour l'instant nous allons nous contenter de poser ce que nous voulons sur ce vœu et les demandes faites à l'État.

Monsieur SCHMIDT vous avez raison, par souci de transparence nous aurions dû informer avant que nous nous adressions à l'État. En tout cas, nous avons signalé les actions que nous souhaitons mettre en place, ce qui me semble être le minimum, compte tenu de la pollution qui est réelle.

Madame MIHOUBI, l'objectif n'est pas une interprétation et une accusation des industries. Le vœu est très clair : il s'agit aujourd'hui d'être tous en responsabilité, y compris l'industriel. Le vœu rappelle bien que l'industrie est essentielle dans notre pays et qu'il ne faut surtout pas l'amener à être détruite. Ce n'est pas le but de ce vœu. Son but est vraiment de mettre en évidence ce qu'il se passe.

Monsieur DE PARDIEU, vous demandez pourquoi nous parlons de ce polluant ? Parce que des analyses sont faites, c'est concret, à proximité de Sainte-Foy-lès-Lyon, dans le Rhône et dans la Métropole de Lyon qui s'est saisie aussi du sujet. L'objectif n'est pas d'accuser un industriel mais d'obtenir toutes les analyses dont nous avons besoin. Effectivement il n'y a pas de réglementation et il faut qu'il y en ait une. D'ailleurs nous sommes sûrs que les industriels vont s'associer à tout cela parce que le but est qu'ils continuent de produire, bien entendu. Il faut que nous puissions faire des analyses sanguines sur les personnes et cela pose encore des questions sur les expertises possibles à mettre en place. Ce que vous dites, monsieur SCHMIDT, sera bien entendu noté dans le procès-verbal mais il faut faire attention à ne pas dénaturer le vœu et à faire des interprétations.

MME BAZAILLE : En lien avec ce que vous dites, nous savons que cela concerne tout de même deux grandes entreprises françaises qui rejettent ces polluants-là. Avons-nous des éléments sur des entreprises étrangères qui auraient aussi effectué des rejets ?

MME GIORDANO : Je précise qu'en France, nous avons cinq sites qui rejettent des PFAS, il n'y a pas que la société ARKEMA sur Lyon. Comme l'a dit madame le Maire cela concerne 31 secteurs de l'activité industrielle et environ 5 000 industries. Donc ces industries vont devoir forcément s'adapter parce qu'aujourd'hui on dit qu'il n'y a pas de normes françaises mais seulement des normes européennes. Il faut savoir que l'arrêté ministériel pris le 20 juin dernier est le premier arrêté national français pris à propos de ce problème de PFAS parce qu'avant, il n'y avait aucune norme.

Par exemple en Italie, la région de la Vénétie est très industrielle et produit énormément surtout dans la vallée du Po. Il y a environ 25 ans une industrie a pollué la nappe phréatique et même si elle n'existe plus aujourd'hui, la pollution est toujours présente. Une fois que les sites sont pollués, le problème est de trouver une solution pour les dépolluer. Des analyses ont été faites sur les personnes et ce qui est préoccupant ce sont les cas de cancer.

MME GOUBET : Comme le disait madame GIORDANO, il s'agit d'un problème connu de longue date. En France, on ne s'y intéresse que maintenant mais aux États-Unis, cela fait 30-40 ans qu'ils ont ces problèmes. Régulièrement des entreprises doivent régler des millions de frais de dédommagement à des particuliers. Plus récemment en Belgique, à Anvers, l'usine 3M a été condamnée à dépolluer ce qui lui coûte extrêmement cher. Il y a tout de même des cas qui sont assez proches et sur lesquels nous devrions nous appuyer en France.

MME BAZAILLE : À part la réglementation européenne, est-ce qu'aux États-Unis il y a une réglementation sur ces PFAS ? Serait-il possible de s'en inspirer ?

MME GOUBET : C'est tout de même le pays des procès, il y en a régulièrement et les personnes les gagnent en général. Je ne sais pas s'il y a une réglementation mais on peut voir les effets et les preuves apportées par les personnes.

MME LE MAIRE : Puisqu'il n'y a plus de questions à ce sujet. Je prends acte de l'adoption de ce vœu à l'unanimité et je vous en remercie.

MME MIHOUBI : Nous avons formulé une question concernant la cantine et nous souhaitons vous restituer le travail réalisé au sujet d'un questionnaire à l'attention des parents. Vous l'avez reçu et je voulais savoir si nous pouvions l'aborder au sein du conseil municipal ?

MME LE MAIRE : D'accord si ce n'est pas trop long et monsieur RODRIGUEZ vous répondra.

MME MIHOUBI : Je vous en remercie. Suite à la mise en place du nouveau prestataire du marché de restauration...

MME LE MAIRE : Excusez-moi madame MIHOUBI, nous n'avons pas encore de nouveau prestataire, il n'est pas encore choisi.

MME MIHOUBI : D'accord. Suite à la délibération portant sur le renouvellement du marché de restauration, nous avons organisé un questionnaire et des réunions d'information à l'attention des parents. Suite à notre demande, nous avons reçu le cahier des charges correspondant et nous avons travaillé en comparaison avec celui de la ville de Lyon. Nous l'avons ensuite présenté aux parents. Ce qu'il en ressort c'est qu'il y a environ 70 % des parents qui souhaitent un vrai travail sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. 90 % des parents considèrent très importants les critères sur les aliments peu transformés et aussi sur les aliments peu sucrés. Ensuite viennent les circuits courts et l'impact environnemental. Plus de 70 % des parents souhaitent un repas sans viande en remplacement du menu sans porc et considèrent qu'il participerait efficacement à la lutte contre le gaspillage. 70 % des parents considèrent comme très important d'être acteurs dans l'élaboration du cahier des charges et pourquoi pas, d'être acteurs au sein de la commission des menus.

Ce que l'on peut en déduire, c'est qu'il y a une véritable demande portée pour être consulté en tant que citoyen avant le choix définitif de la mairie sur le prestataire mais aussi pour participer à la commission des menus. Cela amène plusieurs interrogations. En effet, il est annoncé un nouveau prestataire à partir du 1^{er} septembre 2023 et nous voudrions savoir ce qu'il en est ? En ce qui concerne les aspects du cahier des charges, comment garantir un bon suivi et une bonne exécution de celui-ci par exemple, avec des changements de menus qui peuvent être récurrents ? Une réflexion des menus sans viande serait plus favorable à notre environnement et répondrait aux attentes des familles. Vous aviez annoncé au conseil d'école Châtelain le label ECOCERT que nous n'avons pas trouvé dans le cahier des charges, il n'y a que le label AB EUROFEUILLE. Nous souhaiterions savoir quand la commission des menus a eu lieu ? Vous m'avez répondu par mail à 18H15 et je n'ai pas eu le temps d'en prendre connaissance. Mais apparemment, aucun parent n'est présent dans cette commission et aucun membre des écoles n'est sollicité, comme dans les conseils d'école.

Notre étude se veut, avant tout, constructive et souhaite apporter des points d'éclairage qui nous semblent importants.

Il y a un dernier point concernant la question de la formation du personnel : comment mieux le valoriser et comment mieux accueillir les enfants pour que cela reste un moment de convivialité ? Certains parents nous ont demandé la possibilité de déjeuner à la cantine ; ils souhaiteraient connaître les modalités pour pouvoir le faire. Merci.

MME LE MAIRE : Madame MIHOUBI, comment avez-vous envoyé ce questionnaire, sur quelles bases l'avez-vous créé, dans quelles écoles et à quel titre ?

Je l'ai devant moi et je n'ai aucun élément à part le nombre de réponses qui est de 111. Avant de donner des résultats, le premier élément à nous donner est l'échantillonnage et il est de 111. Je vois que parmi ces 111 réponses, il y a 92 % des parents interrogés dont les enfants déjeunent à la cantine. Ce qui fait que l'échantillonnage n'est que de 102 personnes.

Je voudrais savoir quelle a été la méthodologie employée, comment vous avez établi ce questionnaire ? Avez-vous eu accès à des fichiers ? Dans ce cas, est-ce que le RGPD (Règlement Général de Protection des Données) a été respecté ? Est-ce qu'il a été mis en ligne ou distribué à la sortie des écoles et quelles écoles ont été interrogées ? Cela a été fait à titre politique puisqu'il est bien inscrit Sainte-Foy Avenir Citoyenneté-Écologie-Solidarité. Donc est-ce

qu'il a bien été indiqué aux personnes que c'est un groupe politique qui a élaboré ce questionnaire ? Voilà tout ce que vous auriez dû nous annoncer avant de donner les résultats de l'enquête.

MME MIHOUBI : Nous avons élaboré et distribué un tract qui a été distribué aux parents aux sorties des écoles, sur la voie publique, en tant que groupe Sainte-Foy Avenir Citoyenneté-Écologie-Solidarité. Il s'agit des écoles Châtelain, La Plaine, les écoles publiques du centre-bourg...

MME LE MAIRE : Vous étiez devant toutes les écoles publiques, y compris celles des Provinces, maternelle, etc ?

MME MIHOUBI : Tout à fait. Cette étude se veut constructive puisque vous n'avez pas voulu solliciter les parents. Nous avons donc trouvé pertinent de la réaliser afin que ceux-ci puissent donner leur avis. Notre logo apparaissait bien et les gens étaient libres de répondre ou non et de laisser ou non leur adresse mail pour être contactés par la suite.

MME LE MAIRE : Donc les réponses étaient posées directement et vous les notiez sur le document, etc ? Très bien, cela répond à mes questions. Le questionnaire était en ligne et distribué également sur papier. D'accord.

Vous aviez les noms des personnes ou n'importe qui pouvait répondre anonymement plusieurs fois ?

MME MIHOUBI : Si la personne répondait et notait son adresse mail, nous allions vérifier sur le site pour éviter les doublons. Nous leur demandions aussi le nombre d'enfants inscrit à la cantine.

MME LE MAIRE : Il y a une grande différence entre demander le nombre d'enfants – vous m'avez dit que cela représentait 180 enfants - et le nombre de réponses des parents. C'est bien 102 réponses que vous avez obtenu parce que ce n'est pas l'enfant que l'on consulte mais les familles.

Donc vous avez mis votre questionnaire en ligne, vous avez noté les noms et prénoms des personnes ?

MME MIHOUBI : Non.

MME LE MAIRE : Donc n'importe qui, dans l'anonymat, pouvait répondre plusieurs fois. Il y avait tout de même les adresses mails, madame GUO ?

Si vous avez posé vos questions sur les six quartiers de la ville avec toutes les personnes qui ont reçu un tract, 111 réponses est un échantillon relativement très resserré. C'est très bien, je le reconnais et j'étais certaine que nous en avons parlé. Vous dites qu'il y a 70 % des parents interrogés qui n'étaient pas au courant du renouvellement du marché de restauration collective. Nul n'est censé ignorer lorsque les décisions sont prises mais je veux bien le croire. Ce qui m'a un peu étonnée c'est que 70 % n'était pas informé ce qui signifie que 30 % l'était. Sur ces 30 %, vous dites que 17 l'ont appris en conseil d'école, 3 en conseil municipal et 3 autres par une communication de la mairie. Ce qui signifie que nous avons 3 canaux d'information dont la communication directe de la mairie qui s'est faite à un moment donné et le conseil municipal auquel chaque Fidésien peut avoir accès en ligne. Ce qui me surprend, c'est le sujet des conseils d'écoles... Ce marché de restauration collective est passé dans tous les conseils d'écoles de la Ville. Vous dites que les parents ne sont pas concertés alors qu'il y a une instance, c'est le conseil d'école, avec des parents élus dont la fonction est de représenter l'ensemble des parents d'élèves. C'est l'instance de concertation la plus importante qui existe. Et ces conseils d'écoles étaient parfaitement informés d'un nouveau marché de restauration scolaire. C'est le lieu où passent toutes les informations entre parents, enseignants et enfants. C'est incroyable de vous entendre dire qu'il n'y a pas de concertation.

Dans le résultat de votre enquête, vous dites que plus de 70 % des parents d'élèves sont favorables à la mise en place d'un repas sans viande à la place du menu sans porc. Je rappelle que la Loi EGALIM nous oblige déjà à proposer un menu végétarien et bien entendu, cela n'a pas été rappelé aux parents au moment de l'enquête.

Dans votre questionnaire, vous demandez comment lutter contre le gaspillage alimentaire et les parents répondent sur le premier critère (67 % sur 102 personnes). Ensuite vous parlez de l'accompagnement de l'enfant, lors du choix, puis de l'action de sensibilisation, de la réduction des grammages, etc. Je trouve que c'est intéressant parce que c'est ce qui se passe dans les écoles de notre commune. Aujourd'hui toute l'équipe périscolaire, en charge des agents de restauration et qui travaille avec eux, tous les animateurs qui surveillent la cantine font ce travail. Nos agents sont dans la démarche d'accompagnement des enfants dans le choix de leur repas. C'est très concret. Par exemple on s'aperçoit souvent, qu'au moment du repas, il suffit qu'il y ait un enfant qui déclare que ce n'est pas bon, que ça ne lui plaît pas pour que tous les enfants autour de la table disent la même chose. Et c'est très bien que vous ayez pointé ce sujet ce qui signifie que les parents ont tout de même des retours favorables puisque justement les animateurs sont dans cette démarche d'accompagnement des enfants au moment du choix de repas. Je trouve que c'est plutôt intéressant de l'avoir fait remarquer et cela coïncide vraiment avec ce que nous avons mis en place.

En conclusion, vous dites que les parents d'élèves souhaitent majoritairement (70 % sur 102 personnes) être plus impliqués dans les choix concernant la cantine de leurs enfants. Je ne sais pas si cela faisait partie du questionnaire ou si c'est vous qui interprétez mais comme ce n'est pas relevé dans les pourcentages, je m'interroge. Chaque fois que nous abordons le marché de restauration scolaire, je rappelle que nous parlons bien de 4 repas par semaine sur un maximum de 36 semaines par an, c'est-à-dire 144 jours de cantine. Ce qui signifie que 1 100 repas sur une année sont donnés dans les familles. Je le dis à nouveau : l'éducation alimentaire doit d'abord se faire à la maison.

M. RODRIGUEZ : Je précise qu'il y a plus de 1 000 repas par jour et que la commission des menus se réunit tous les 2 mois 1/2. La commission menus comprend les membres suivants : la directrice de la cuisine centrale, la nutritionniste-diététicienne et, pour la Ville, la directrice du pôle population, la responsable du service vie scolaire, la coordinatrice scolaire en charge de la restauration scolaire (poste qui a été créé cette année) et moi-même. Lorsque nous nous retrouvons en commission, je peux vous dire que nous avons déjà beaucoup travaillé en amont. Nous reprenons toute la liste des repas servis sur les deux derniers mois pour savoir ce qui a été consommé ou non par les enfants pour que le prestataire puisse faire des modifications alimentaires sur les menus suivants. Je ne vois vraiment pas pourquoi certains parents seraient présents en commission et dans quelles conditions.

Un collectif de parents d'élèves élus s'est créé fin 2022 ; nous avons eu un échange très constructif, en présence de madame le Maire. Les échanges ont été vraiment très intéressants et cela a donné lieu à des mesures que nous avons pu prendre par la suite et qui ont porté leurs fruits. Il y a un peu plus d'un mois, j'ai contacté ce collectif pour une rencontre dès la rentrée prochaine, au moins une fois par trimestre et plus si besoin. Je peux vous dire que les sujets abordés ne porteront pas seulement sur la cantine car il y a beaucoup d'autres problèmes bien plus importants, à mon avis. J'ai rencontré l'inspecteur de la circonscription aujourd'hui qui m'a assuré qu'il serait présent, si l'actualité le demandait ou si les parents le souhaitaient. Je serai donc en direct avec les parents d'élèves et nous aborderons vraiment les problèmes et la cantine aussi.

MME MIHOUBI : micro éteint

MME LE MAIRE : Madame MIHOUBI, je vous renvoie à une prochaine commission pour en discuter. Je pense que vous vous êtes exprimée largement...

MME MIHOUBI : Non, par rapport à la concertation vous dites que les parents...

MME LE MAIRE : Madame MIHOUBI, je pense avoir été plus que conciliante ce soir pour vous laisser présenter une enquête qui aurait dû, normalement, aboutir d'abord en commission – cela aurait été bien d'attendre une commission de rentrée. Vous me l'avez envoyée et vous la présentez ce soir. Je n'y vois aucun inconvénient mais à partir de l'instant où on présente, il faut des explications. Vous me les avez données, il y a des éléments intéressants mais qui renvoient à des choses que nous pratiquons déjà dans nos écoles. Je suis ravie que les parents en aient pris connaissance mais il était de mon devoir de vous poser des questions et de vous donner une appréciation. La réalité d'une enquête c'est qu'on donne des chiffres et quand on commence à interpréter ce que disent les parents, c'est autre chose. J'espère que les parents ont bien compris qu'il s'agissait d'un groupe politique de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon mais je n'en ai pas l'impression. Peut-être que c'est pour cela qu'il y a eu si peu de réponses à votre questionnaire.

MME MIHOUBI : micro éteint

MME LE MAIRE : Vous voyez ce que c'est, les interprétations..... J'ai bien dit « peut-être » que c'est pour cela.

M. REPLUMAZ : micro éteint

MME LE MAIRE : Vous savez que vous n'êtes pas enregistré si vous parlez en même temps que moi. Je vous ai écouté....

M. REPLUMAZ : micro éteint

MME LE MAIRE : Et bien allez-y, c'est très bien monsieur REPLUMAZ, vous pouvez quitter la séance...

MME LATHUILLIÈRE : L'an dernier il y a eu un problème sur l'organisation de la fête foraine du mois d'octobre. Nous voudrions savoir si toutes les précautions ont été prises cette année pour que cela se déroule mieux ?

Au sujet de la Semaine européenne du développement durable qui a lieu du 18 septembre au 8 octobre 2023, il y a quelques années, nous avons lancé le Village des initiatives fidésiennes. Je voudrais savoir si on n'en parle plus ou si on envisage quelque chose d'autre à l'occasion de cette Semaine européenne du développement durable ?

MME LE MAIRE : Beaucoup d'associations sur notre territoire mettent en place des actions que nous avons l'habitude de recenser, au moment de la Semaine européenne du développement durable. La seule raison pour laquelle nous n'avons pas renouvelé l'événement Village du développement durable est qu'à ce jour, nombreuses sont nos associations qui communiquent et portent des événements tout au long de l'année sur ces sujets. Je trouve qu'il est intéressant de s'intégrer dans ce qui se fait au niveau national et international pour le développement durable et bien évidemment, la Ville organisera des actions notamment sur le sujet de la propreté. En temps voulu nous vous communiquerons les informations nécessaires.

Au sujet de la fête foraine, cette année, nous avons proposé un nouveau lieu aux forains, il s'agit du parking de CALICÉO situé au Plan du Loup. C'est un endroit tout à fait adapté car il y a de la place.

MME LATHUILLIÈRE : micro éteint

MME LE MAIRE : Je suis désolée, vous êtes riveraine et vous voudriez ne rien avoir autour de vous pour votre tranquillité et bien ce n'est pas le cas. Vous imaginez ce que les habitants du centre-bourg subissent depuis 30 ans alors, madame LATHUILLIÈRE. Vous êtes totalement solidaire d'eux....

MME LATHUILLIÈRE : micro éteint

MME LE MAIRE : Nous partageons par quartier. C'est vous qui avez dit qu'il fallait s'étendre dans tous les quartiers... Je plaisante mais en tout cas nous avons proposé ce site qui est beaucoup plus adapté.

M. CAUCHE : Nous avons informé les forains habituels de ce changement de lieu et à ce jour, nous n'avons aucune réponse et aucune réaction de leur part. Peut-être que cela ne va pas tarder mais nous n'avons rien pour l'instant. Nous leur garantissons un équipement électrique et tout ce qui leur est nécessaire, comme d'habitude.

Je vous invite tous à nous retrouver le soir du 13 juillet pour le feu d'artifice. Le thème choisi cette année est la République et je pense que dans le contexte actuel, nous avons besoin de nous regrouper comme nous l'avons fait, en début de semaine devant la mairie, dans un élan républicain pour faire honneur à notre fête nationale.

MME LE MAIRE : Je rappelle que les FIDESIADES ont lieu ce week-end : les 8, 9 et 10 juillet au Plan du Loup.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : À propos de l'article sorti aujourd'hui dans la presse concernant la concertation sur le tram, est-il possible d'en dire un mot ?

MME LE MAIRE : Le SYTRAL va lancer la concertation puisque le conseil syndical a dû la voter. Malheureusement le tracé entièrement souterrain ne sera pas soumis à concertation. Ce sera un tracé enterré en partie qui ressortira en surface à Tassin-la-demi-Lune alors que c'est l'endroit où il y a le plus de problématiques. Nous avons bien informé le SYTRAL de ces complications, en concertation avec les maires concernés : monsieur RANTONNET, maire de Francheville, monsieur CHARMOT, maire de Tassin-la-demi-Lune et moi-même sans oublier madame CHADIER, maire de Craponne qui ne fait pas partie du comité de pilotage - mais monsieur BERNARD, président du SYTRAL et de La Métropole de Lyon, lui a bien déclaré que le tracé s'étendrait jusqu'à sa commune. Nous avons donc assisté à ce comité de pilotage avec madame GOUBET et nous avons été un peu surpris que monsieur BERNARD ne mette à concertation que deux tracés et surtout aucun tracé entièrement souterrain. Nous l'avons fait valoir dans un courrier commun où nous dénonçons le fait qu'il n'y ait pas de tracé enterré. Il aurait pu au moins en proposer un mais il n'a pas souhaité le faire. C'est d'ailleurs ce qu'il m'a confirmé dans son courrier de réponse, madame LATHUILLIÈRE. Il ne mettra pas à concertation de tracé souterrain jusqu'à Tassin, ce qui est regrettable parce qu'au lieu de résoudre certains problèmes cela va en créer beaucoup plus. La concertation commence et débouchera sur une enquête publique. Nous verrons aussi comment la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) se positionnera. Je précise que nous avons été interrogés, évidemment, par les garants. Sans consulter et en étant juste invités, le groupe Sainte-Foy Avenir Citoyenneté-Écologie-Solidarité et le comité de quartier de Provinces ...

..... : micro éteint

MME LE MAIRE : Oui enfin c'était bien madame COSSON qui animait la réunion donc c'est bien le groupe Sainte-Foy Avenir Citoyenneté-Écologie-Solidarité qui est concerné. Ce n'est pas grave, c'est juste une information.

Si vous préférez, je dis que le comité de quartier des Provinces avait invité monsieur KOHLHAAS, vice-président de La Métropole et j'ai été invitée dans une salle de la Ville - c'est assez drôle d'être simplement invitée dans une réunion où l'on parle du TEOL (Tram Express Ouest Lyonnais). J'ai en ai fait la remarque à monsieur KOHLHAAS en lui disant qu'il aurait été bien que je sois un peu informée... Je précise que sur le tract qui invitait tout le monde, il n'y avait même pas le logo de la Ville.

M..... : micro éteint

MME LE MAIRE : Parce que je l'ai fait ajouter et que je leur ai demandé de le distribuer... Je tiens tout de même à dire que c'est assez regrettable, alors qu'une salle est mise gratuitement à leur disposition, qu'il n'y ait même pas le logo de la Ville sur les tracts...

Cette réunion a tout de même été très productive et intéressante pour nous. D'abord parce qu'il y avait beaucoup d'habitants de Lyon 5^e. Lyon est pourtant la ville d'Europe Écologie-les Verts, La Gauche, etc, dont sont issus messieurs KOHLHAAS et BERNARD - et bien il n'y a pas de réunion chez eux mais chez nous - il y avait donc des habitants de Lyon 5^e qui étaient venus à Sainte-Foy-lès-Lyon pour y assister. Je rappelle que la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon n'est pas l'enjeu ; on nous le fait croire mais elle ne l'est pas. Le véritable enjeu est Lyon 5^e. C'est donc madame GEORGEL, maire du 5^e arrondissement qui a insisté pour les stations, etc, et qui ne veut surtout pas qu'il y en ait sur le quartier de Saint-Irénée – d'ailleurs des habitants de Saint-Irénée étaient présents et n'étaient pas du tout contents. Je vous rappelle que madame GEORGEL était contre le transport par câble et pour le métro. Elle a cessé d'espérer le projet de métro et elle espère maintenant avoir le tram : c'est bien pour le 5^e arrondissement que le tracé est établi. Sainte-Foy-lès-Lyon en profitera et c'est tant mieux mais notre commune n'est pas l'enjeu.

Lors de cette réunion c'était intéressant d'entendre les Fidésiens dire qu'une augmentation de lignes de bus leur suffirait sur la commune. Il y a vraiment un décalage entre une annonce qui dit que le tram va tout révolutionner, que les Fidésiens ne seront pas déçus et cette perception des usagers des transports collectifs qui, eux, pensent qu'il serait suffisant d'avoir des fréquences et un élargissement des horaires de bus.

Je ne peux pas avoir seulement ma vision fidésienne sur ce sujet. En ma qualité d'élue métropolitaine de l'ouest (CTM Val d'Yzeron) je peux voir que ce transport ne résoudra aucun problème puisqu'il n'est pas entièrement souterrain, ce qui est fort regrettable. Nous sommes en attente de la décision de la CNDP sur les choix portés à concertation.

M. SCHMIDT : Nous participerons également à cette concertation. Mon inquiétude majeure sur ce projet c'est qu'il risque d'affaiblir les liaisons de bus existantes. Je pense qu'il faudra être particulièrement vigilant parce qu'avec un tram, le service et les destinations ne sont pas forcément les mêmes.

MME LE MAIRE : Tout à fait. C'est une des remarques faites au garant que nous avons rencontré, madame GOUBET et moi. Nous lui avons dit que nous pressentions une suppression de certaines lignes de bus. Pour l'instant il n'est pas du tout prévu de ligne de rabattement mais ceci dit, nous n'en sommes qu'au stade de la concertation. Je le dis à nouveau, nous avons fait part de notre mécontentement à monsieur BERNARD de ne pas avoir prévu aussi un tracé entièrement souterrain. Qu'il ne soit pas retenu à la fin, c'est une chose mais il y aurait dû en avoir un à la concertation ; c'est vraiment regrettable pour l'ouest lyonnais, pour les transports et la structuration de La Métropole de Lyon. Je pense aussi que nous ne sommes pas au bout des problématiques techniques que pose ce type de transport souterrain. Et puis maintenant qu'il s'agit d'un tracé sud qui est prévu avec une arrivée à La Mulatière, cela prolonge le trajet de 4 mn donc le terme « express » ne veut plus rien dire - c'est madame GOUBET qui en a fait la remarque et c'est tout à fait vrai. Ils ont donc choisi un tracé plus long qui, logiquement, aboutirait à La Mulatière en traversant la colline et en passant au-dessus du fleuve. Mais ce ne sera pas sur un pont. Ce sera en l'air, en suspension parce qu'à cet endroit, il y a des péniches et la loi oblige d'être bien au-dessus de celles-ci. Et je précise aussi que ce tram devrait arriver en plein espace boisé classé (EBC) sur des propriétés privées et pour lesquelles, évidemment, les acquisitions foncières ne sont absolument pas chiffrées puisque seule la construction l'est. Le comité de pilotage a eu lieu il y a trois semaines donc nous sommes proches de l'actualité.

Je vous souhaite un excellent été et un bon repos. Nous nous retrouvons au mois d'octobre.

MME LE MAIRE : Puisqu'il n'y a pas d'autres questions de la part des conseillers, la séance est donc levée à 21H30.

VILLE
DE
SAINTE-FOY-LÈS-LYON

Secrétariat général

VS/CR/NC

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

RAPPORTEUR : madame le Maire

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020, il est rendu compte des décisions prises par madame le Maire :

N°	Date	Objet	Commentaire
18	30/05/23	Vérifications réglementaires périodiques et autres vérifications d'exploitation – signature	Titulaire : SOCOTEC Montant maximum annuel : 50 000 € HT Marché de services pour les vérifications réglementaires des bâtiments de la Ville
19	30/05/23	Prestations de SSIAP et de sécurité – signature	Titulaire : PACK SECURITE Montant maximum annuel : 40 000 € HT Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP) et de gardiennage pour la Ville.
20	30/05/23	Curage, vidange et débouchage des réseaux d'eau usée et pluviale - signature	Titulaire : CHOLTON Exploitation Montant maximum annuel : 10 000 € HT Accord-cadre à bons de commande pour le curage, la vidange et le débouchage des réseaux d'eau usée et pluviale.
21	15/05/23	Don numéraire de 100 € à la commune	Don d'un particulier à la Ville, sans contrepartie
22	07/06/23	Réalisation d'un skatepark - Avenant n°2	Titulaire : DEXS (mandataire) Montant : 4 500 € HT Objet de l'avenant : ajout d'un accès à l'espace « kids » non prévu initialement afin de faciliter l'accessibilité de l'aire de jeu
23	07/06/23	Rénovation du centre aquatique « KUBDO » - caniveaux – signature	Titulaire : SAREPS Marché de travaux pour la rénovation du centre aquatique « Kubdo » (caniveaux) Montant : 98 780 € HT
24	07/06/23	Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes – équipements de la police municipale – pistolets glock, taser et accessoires	Demande de subvention à hauteur de 4 005 € correspondant à 50 % du montant HT des acquisitions
25	21/06/23	Marché global de performance : renouvellement, exploitation, maintenance des installations d'éclairage public et connexes - signatures	Titulaire : SERPOLLET Marché global de performance : renouvellement, exploitation, maintenance des installations d'éclairage public et connexes Accord-cadre à bons de commande – montant maximum sur la durée du marché : 5 300 000 € HT
26	21/06/23	Maintenance d'un dispositif de vidéoprotection	Titulaire : SNEF Accord-cadre à bons de commande pour la maintenance d'un dispositif de vidéoprotection Montant maximum : 39 999 € HT pour la durée totale du marché
27	22/06/23	Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes – programme « Manifestation sportive »	Demande de subvention à hauteur de 8000€ pour l'organisation de la troisième édition du Trail de l'Aqueduc.

28	22/06/23	Rétrocession d'une concession funéraire	Approbation d'une rétrocession de concession funéraire pour motif de déménagement et du remboursement du montant au prorata de la période non-utilisée
29	23/06/23	Autorisation d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations – Plan Lumière	Autorisation d'emprunt – Réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 2 300 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation de l'éclairage public.
30	05/06/23	Mécénat Trail de l'Aqueduc 2023 – Crédit Mutuel	Signature d'une convention de mécénat d'un montant de 1 400 € avec la société Crédit Mutuel dans le cadre de l'évènement du Trail de l'Aqueduc 2023
31	05/06/23	Mécénat Trail de l'Aqueduc 2023 – Greenstyle	Signature d'une convention de mécénat d'un montant de 10 000 € avec la société Green Style dans le cadre de l'évènement du Trail de l'Aqueduc 2023
32	28/06/23	Fourniture de camion poly-benne d'occasion – véhicule n°3 - Signature	Attribution du marché public sans publicité ni mise en concurrence (suite à une déclaration sans suite de la procédure lancée le 10 janvier 2023 – lot n°3) : Titulaire : Henri Vaussiere (63100) Marché de fourniture d'un camion polybenne d'occasion Montant : 58 200 € TTC Marché conclu sans modification substantielle de la consultation déclarée sans suite
33	28/06/23	Convention de prestation de services à titre gratuit – conseil dans la gestion des mûriers du parc du Brûlet	Cocontractant : Centre de ressources de botanique appliquée Prestation de service pour du conseil dans la gestion des mûriers du parc du Brûlet